

Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

MARS 2001

www.newparksnorth.org/index_f.htm

BULLETIN N° 10



Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de situation sur les projets d'établissement et d'aménagement de nouveaux parcs, d'aires du patrimoine associées et sur d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres aires protégées.

L'Accord-cadre définitif (1993) avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de sept ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et d'Aishihik; celle des Gwitchin Vuntut; celle des Nacho Nyak Dun; le Conseil des Tlingit de Teslin; la Première nation des Little Salmon-Carmacks; celle des Selkirks et, finalement, celle des Tr'ondëk Hwëch'in. Il reste sept autres ententes à négocier avec autant

de Premières nations. L'établissement d'un réseau de parcs territoriaux au Yukon et la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon doivent respecter la démarche des revendications territoriales ou s'inscrire dans l'esprit de ces revendications.

Dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale de Inuvialuit, 18 % des terres environ est conservé par les parcs nationaux et géré en collaboration entre Parcs Canada et les agences créées en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit (1984), ou selon entente avec les Inuvialuit.

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992) et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993) visent des questions

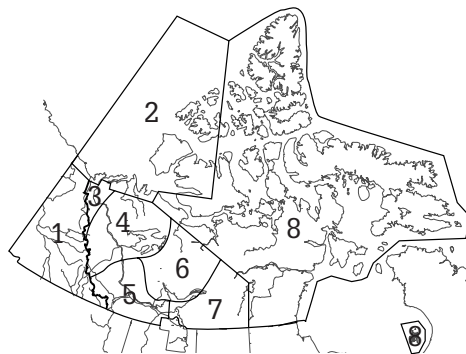
de conservation des régions naturelles, de la faune et du patrimoine. Au cours des quatre dernières années, trois lieux historiques nationaux ont été désignés dans les limites des terres revendiquées.

L'Accord de principe sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Dogrib a été signé en janvier 2000. Les Premières nations Deh Cho renvoient à l'heure actuelle l'ébauche de l'entente-cadre et de l'entente sur les mesures provisoires de gestion. Les Métis du South Slave travaillent actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont

Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, dans les T. N.-O. et dans le Nunavut

Consultation facile Page

1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon	11
2. Région désignée des Inuvialuit	20
3. Région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in	23
4. Région visée par le règlement de la revendication territoriale du Sahtu ...	25
Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et Métis	27
5. Deh Cho	
6. North Slave (Traité numéro 11)* ...	26
7. South Slave (Traité numéro 8)*	
8. Région du Nunavut	27



* Il y a chevauchement des diverses régions visées par le règlement des revendications territoriales.

Sommaire

	Page
Parc territorial Asi Keyi (proposition)	15
Loi sur les parcs nationaux du Canada	24
Terres du Sahtu mises de côté en vertu de la stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest	26
Début des discussions sur l'expansion de Tuktut Nogait à l'intérieur du Sahtu	26
Reproduction d'une hutte dogrib en peaux de caribou	26

Nouveaux parcs dans le Nord fête ses 10 ans!

Introduction...

pas encore réglées influenceront grandement le choix du moment où les propositions de conservation dans ces régions seront déposées.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut.

Des négociations sont en cours à l'heure actuelle au sujet de la proposition de parc national Ukkusiksalik dans la région de Kivalliq. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour tous les parcs territoriaux existants et pour les plans directeurs de tous les parcs et de toutes les aires de conservation actuels.

Nouveaux parcs dans le Nord est organisé par région visée par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte, sur la première page.

Nouveaux parcs dans le Nord possède son propre site Web à l'adresse www.newparksnorth.org/index_f.htm.

Judi Cozzetto, rédactrice

Revendications territoriales des Autochtones

Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés à différentes sources gouvernementales. Il s'agit d'un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions. Il a déjà paru dans des éditions précédentes de Nouveaux parcs dans le Nord et s'est avéré être l'article le plus populaire. Nous y avons apporté quelques modifications cette année pour tenir compte des changements touchant principalement le parc national du Canada Wood Buffalo et la réserve de parc national du Canada Nahanni.

Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique en ce domaine a été proposé en 1973 à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada, la décision *Calder*, qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Question de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale, qu'il classa en deux catégories :

- revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal;
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Indiens ou d'autres obligations légales, ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens prévus en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale. Sans nom pour le moment, cette catégorie vise surtout à régler des griefs formulés par des peuples autochtones. Leurs griefs s'inscrivent dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas à de rigoureux critères d'acceptation.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour lever les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui, en plus de définir clairement les droits sur les terres et les ressources, précisent à l'intention des gouvernements et des tiers les droits ancestraux et les avantages pour les Autochtones en les codifiant dans des ententes de règlement protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales

précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à la grandeur de la région visée dans l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et finalement de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la communauté autochtone et du gouvernement, pour conseiller la ministre sur la gestion du parc national. En dernier lieu, toute entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale prévoit les perspectives de développement économique dont le groupe pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de perspectives d'emploi ou de contrats.

En décembre 1986, par suite d'une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portent sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction

générale des droits ancestraux; l'ajout des droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources; et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoit également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême a provoqué des appels venant des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. C'est la première fois qu'une décision de la Cour suprême du Canada traite en profondeur de la question du droit ancestral.

La question d'autonomie gouvernementale peut se négocier parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est même prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

Revendications particulières et droits fonciers issus de traités

Les revendications particulières ont trait au respect des traités et à l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. L'objectif principal du gouvernement en ce qui a trait aux revendications particulières est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un

groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et elles font l'objet de négociations séparées des autres revendications particulières.

À l'heure actuelle, Parcs Canada participe à des discussions sur les droits fonciers issus de traités dans le dossier du parc national du Canada Wood Buffalo. La Première nation de Salt River a indiqué qu'elle souhaitait inclure dans ces négociations la sélection des terres dans le parc national du Canada Wood Buffalo. En 1997, la ministre du Patrimoine canadien a accepté de prendre cette demande en considération. La Première nation de Salt River s'est maintenant scindée en deux : la Première nation de Salt River et la Première nation de Smith's Landing. Ces deux nations négocient présentement chacune de son côté avec le gouvernement du Canada la question de leurs droits respectifs issus de traités. La ministre et la Première nation de Smith's Landing ont signé un accord le 20 mars 2000, qui entraînera la mise de côté de trois parcelles de terre totalisant 9,73 km² du parc national du Canada Wood Buffalo pour la création de réserves. Les négociations avec la Première nation de Salt River concernent quatre parcelles de terre totalisant 13,65 km² du parc national et touchent à leur fin.

Autres revendications

Le gouvernement fédéral est à la veille de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, parfois appelés « revendications du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas à de rigoureux critères d'acceptation.

Deh Cho

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho. Ils ont en outre déclaré un moratoire sur toutes les activités d'utilisation du sol jusqu'à ce que le Canada accepte de reconnaître leurs droits ancestraux dans l'ensemble de leur territoire traditionnel. En 1998, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé un envoyé ministériel en lui donnant le mandat de trouver un terrain d'entente entre les PNDC et le gouvernement canadien. On a privilégié un mode d'approche en deux temps respectivement aux négociations. On s'attacherait en premier lieu à définir un cadre, à s'entendre sur des mesures conservatoires et sur des mises de côté provisoires des terres. On négocierait en deuxième lieu une entente de principe et un accord définitif.

Les négociations qui se sont déroulées en 2000 ont donné lieu à une ébauche d'entente cadre et à une ébauche d'entente sur les mesures conservatoires. On procède actuellement à la révision finale de ces documents avant d'entamer le processus de ratification. L'entente cadre définit la portée de la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif, le processus applicable à la négociation, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit quant à elle la participation des PNDC à la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régional de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni; et enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources.

Les Premières nations Deh Cho et Parcs Canada ont formé la Nah?ą Deh Consensus Team, composée de six personnes, soit trois personnes

nommées par les Deh Cho et trois nommées par Parcs Canada. L'équipe étudie à l'heure actuelle l'Énoncé d'intégrité écologique et le Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni. Quand cette étude sera terminée, l'équipe pourrait formuler des recommandations à la table des négociations avec les Deh Cho sur les accords de gestion provisoires applicables à la réserve de parc national du Canada Nahanni.

Métis du South Slave

Une des propositions qui fait actuellement l'objet de négociations

concerne les Métis de la région du South Slave dans les T. N.-O. Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* a été rejetée par les peuples autochtones en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans la vallée du Mackenzie. Toutefois, dans le district de South Slave, les Premières nations des Dénés ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions des traités n^{os} 8 et 11, ce qui a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation. On a signé un accord-

cadre en août 1996, lequel décrit des négociations en deux étapes, soit d'abord les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation des questions touchant l'autonomie gouvernementale. Les négociateurs tentent de conclure un accord de principe d'ici l'été 2001. Cet accord comprendra probablement un chapitre portant sur le parc national du Canada Wood Buffalo.

Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

Gouvernement du Canada – Pêches et Océans Canada

Zones de protection marine et Arctique canadien

Le Canada a adopté la *Loi sur les océans* en janvier 1997. En vertu de cette Loi, une zone de protection marine (ZPM) est un espace maritime qui a été désigné en vue d'une protection particulière pour une ou plusieurs raisons. Des ZPM peuvent être créées pour conserver et protéger ce qui suit :

- les ressources halieutiques, commerciales ou autres, y compris les mammifères marins et leurs habitats;
- les espèces en voie de disparition et les espèces menacées, ainsi que leur habitat;
- les habitats uniques;
- les espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologique;
- autres ressources et habitats marins, selon les besoins.

Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones touchées, les organismes chargés des accords sur les revendications territoriales et les communautés côtières partout au

Canada travaillent de concert à l'élaboration de la Stratégie sur les océans du Canada (SOC), qui s'appliquera aux trois océans qui baignent le Canada. Cette stratégie nationale reposera sur les principes de la gestion intégrée, du développement durable et sur le principe de la prévention (qui signifie pêcher par excès de prudence). En vertu de la Loi, il y a trois programmes complémentaires à élaborer pour appuyer la SOC, à savoir la gestion intégrée, les aires de protection marines, et enfin, la qualité de l'environnement marin. On compte actuellement 10 projets touchant les ZPM en cours ou à l'étude au Canada, quatre dans l'Ouest et six dans l'Est.

Bien que les ZPM soient généralement définies en vertu de la *Loi sur les océans* du Canada, cette dernière a été conçue pour encourager la participation des intervenants à l'établissement des limites de chaque ZPM et à la rédaction de son plan directeur en fonction de son objet, de son emplacement et de sa nature. On insiste énormément pour que les intervenants participent dès le départ afin que leurs buts et leurs priorités de même que ceux des collectivités touchées soient pris en compte. La *Loi sur les océans* prévoit également une certaine souplesse à tous les stades de

développement des ZPM. Par exemple, une ZPM peut avoir une existence saisonnière, annuelle ou permanente et peut ne pas être en place pour toujours, selon la raison de sa désignation.

La planification des ZPM se fait dans un contexte de gestion intégrée. On a mis au point à cet effet un cadre de planification national qui doit guider la progression des « zones d'intérêt », depuis l'étape de l'évaluation jusqu'à la création et la gestion. L'un des principes fondamentaux de la planification des ZPM est la gestion adaptée, qui offre la possibilité d'apprendre par essai et erreur. Au cours du processus de planification des ZPM, ceux qui y participent acquièrent de l'expérience en planification de gestion intégrée, laquelle vise à tenir compte des intérêts et des besoins de tous les participants. Le ministère des Pêches et des Océans travaille actuellement avec un certain nombre d'organisations et parties intéressées par les revendications territoriales pour faire en sorte que la protection marine devienne une réalité dans l'océan Arctique.

En créant une ZPM dans l'Arctique, on pourra mettre l'accent sur la planification et la gestion intégrée de l'océan, dans le respect de cadres de

cogestion définis en vertu des accords sur les revendications territoriales conclues dans le Nord. La collaboration entre Pêches et Océans Canada (POC), les organisations autochtones, les communautés côtières et nordiques, les autres agences gouvernementales et les parties intéressées renforcera la relation actuelle en plus d'en créer de nouvelles, et ce, tout en travaillant de manière concertée à la conservation de l'océan. Simultanément, ce processus stimulera la participation et la responsabilité à l'échelon local, en favorisant les possibilités de surveillance et de garde des aires se trouvant dans chaque communauté et en améliorant le processus décisionnel. Un processus de planification des ZPM peut aider à faire en sorte que les sites choisis correspondent aux valeurs et aux besoins locaux, régionaux et nationaux.

La planification des ZPM peut en outre compléter les lois et règlements ou les plans directeurs existants. Il y a actuellement trois outils législatifs pour protéger les aires marines du Nord : les réserves marines d'espèces sauvages et les réserves nationales de faune sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*; les refuges d'oiseaux migrateurs sont en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*; les aires marines nationales de conservation le sont quant à elles en vertu de la *Loi proposée sur les aires marines de conservation* (actuellement en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*), et enfin, les aires de protection marine sont protégées en vertu de la *Loi sur les océans*. Environnement Canada, Parcs Canada et POC ne font pas cavalier seul, mais travaillent plutôt de concert à la planification des aires de protection marine.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Secteur des océans de POC a travaillé à divers projets. Il est possible d'avoir de l'information sur le sujet à des fins éducatives et pour aider les gens à comprendre la *Loi sur les océans* ainsi que les programmes et initiatives qui en découlent.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, visitez notre site Web à l'adresse www.oceansconservation.com.

Parcs Canada – Lieux historiques nationaux

Projets commémoratifs des Métis du Nord

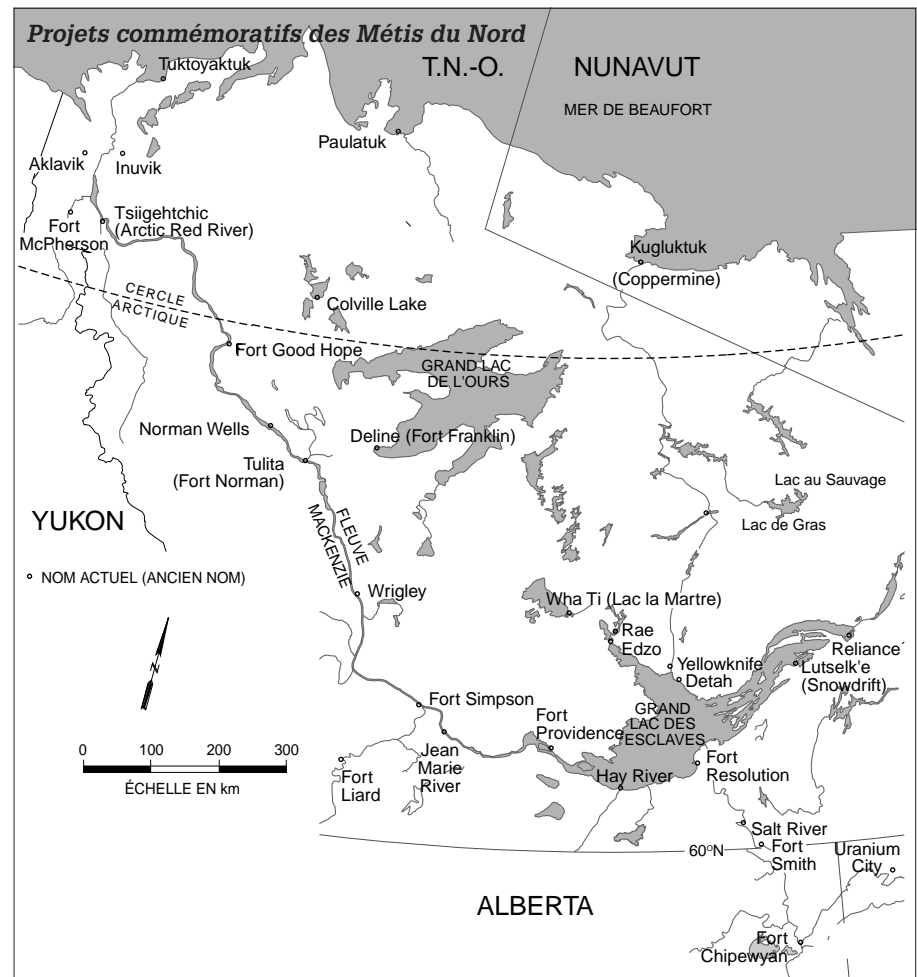
En novembre 1999, deux documents furent présentés pour étude à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) :

- un résumé de l'étude *Picking up the Threads: Métis History in the North*, laquelle décrit les principaux thèmes, événements, lieux et personnes associés à l'histoire des Métis, en plus de formuler des recommandations respectivement aux recherches et commémorations futures;
- une biographie de *François Beaulieu II*, un père fondateur désigné personne d'importance historique

nationale en mai 2000.

Beaulieu est le premier Métis des T. N.-O. à être reconnu; son nom sera commémoré par une plaque dans un avenir rapproché, fort probablement à Salt River, là où lui-même et sa famille ont vécu pendant plusieurs générations. Le site du homestead de Beaulieu et de sa sépulture font maintenant l'objet d'une investigation, en collaboration avec la Première nation de Salt River et les Métis de Fort Smith.

Un document portant sur Charles Camsell (1876-1958) a été déposé à la CLMHC à l'occasion de sa réunion du mois de novembre 2000. Camsell, né à Fort Liard, était d'origine métisse, bien qu'il ne s'identifiait pas comme tel, probablement à cause des préjugés et autres pressions sociales de l'époque. Géologue travaillant pour la Commission géologique du Canada, Camsell devint sous-ministre



responsable des mines en 1920 et a occupé d'autres postes importants jusqu'à sa retraite en 1946.

L'identification de Camsell avec son patrimoine eurocanadien illustre le fait que des origines métisses ou autochtones constituaient un handicap sur le plan professionnel même à une période avancée du XX^e siècle.

Un projet de recherche est en cours pour dresser une série de biographies et d'exposés thématiques sur des femmes métisses représentatives et exemplaires. Ce projet sera suivi de la rédaction d'un document qui sera présenté à la CLMHC à l'occasion de sa réunion de l'automne 2001. La biographie de Marie Fisher Gaudet et de sa fille Bella, de Fort Good Hope, est déjà terminée. On poursuivra la recherche, en recensant notamment les histoires orales, au sujet de Catherine Beaulieu Bouvier de Fort Providence; de Sarah Stewart Simon, de Fort McPherson; de Marie Beaulieu Mercredi, de Fort Resolution; de Maryanne Jewell (Redford) Gratrix, de Fort Smith; d'un certain nombre de Soeurs grises, et autres. Pour ce projet, Parcs Canada travaille de concert avec les Métis de la région qui appuient activement le projet.

Des documents sur François Beaulieu II et Marie Fisher Gaudet ont été présentés à l'occasion du Colloque sur la Terre de Rupert qui a eu lieu en juin 2000 à Vancouver, Washington. Un chapitre de l'histoire des Métis dans le Nord, fondé sur *Picking up the Threads*, sera inclus dans *Métis Legacy*, un projet de publication du Louis-Riel Institute du Manitoba et du Gabriel Dumont Institute de la Saskatchewan pour souligner le millénaire.

Parmi les projets à venir, qui dépendent du financement qui sera consenti en vertu du programme lié aux nouveaux lieux et d'autres sources qui seront déterminées par Métis Heritage, citons notamment la rédaction du dernier chapitre de *Picking up the Threads* portant sur les années postérieures à 1950 de l'histoire des Métis du Nord, qui sera publié. On prévoit également une

deuxième édition de l'ouvrage *Our Métis Heritage*, publié en 1976.

Rivières du patrimoine canadien

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien compte à l'heure actuelle 37 rivières, totalisant plus de 9 000 km. De ce nombre, 28 ont été officiellement désignées « rivières du patrimoine canadien ». Sur les neuf autres rivières, huit sont situées dans le Nord. Une seule, soit un tronçon de 45 km de la Tatshenshini, dans le Yukon, est mise en candidature.

Yukon

Le Yukon compte quatre rivières du patrimoine canadien : la Alsek, la Bonnet Plume, une section de la Tatshenshini et le fleuve Yukon du tronçon Thirty Mile.

Rivière Alsek

Désignée en 1986, la rivière Alsek (300 km) traverse la réserve de parc national du Canada Kluane, un site du patrimoine mondial désigné par l'UNESCO. Kluane est bordé par le parc national Wrangell-St. Elias en Alaska, le parc provincial Tatshenshini-Alsek dans le Nord de la Colombie-Britannique, et par la zone spéciale de gestion Asi Keyi au nord; la réserve constitue un élément important de la plus vaste zone protégée d'un seul tenant au monde. La rivière Alsek coule au milieu des plus hautes montagnes du Canada, alimentée par les glaciers de montagne les plus imposants du monde. En amont, la rivière offre un habitat de première ordre aux grizzlis, aux mouflons de Dall et à d'autres animaux sauvages. Ses rapides et sa beauté sauvage font vibrer la fibre aventureuse des voyageurs amateurs de rivières. Le canyon Turnback est renommé pour ses rapides, qui sont parmi les plus imposants au monde.

Rivière Bonnet Plume

Sortant des monts Wernecke dans le centre du Yukon, la Bonnet Plume trace son lit au milieu des pics montagneux non glaciaires et des canyons qui

exposent des veines d'argent et de zinc. Le caribou des forêts abonde dans ce paysage arctique, qui abrite en outre de nombreuses tanières de grizzlis et des espèces végétales rares. La vallée de la Bonnet Plume était une région traditionnelle de chasse et une voie de communication pour les Gwich'in; elle représente leur patrimoine à l'état naturel. Isolée et peu fréquentée, la Bonnet Plume, désignée en 1998, offre un des meilleurs décors au Canada pour des expéditions en milieu sauvage. Elle est jusqu'à maintenant la seule rivière nordique du Réseau de rivières du patrimoine canadien dont l'ensemble du bassin hydrographique est protégé (soit une zone d'environ 12 000 km²). La *Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage* (1998) favorisera la préservation de la rivière Bonnet Plume pour qu'elle reste peu fréquentée et dans son état originel.

On utilisera des données provenant de rapports de voyage dans la planification et la gestion à long terme du bassin hydrographique pour assurer l'utilisation durable. Conformément à la stratégie de gestion de la rivière du patrimoine Bonnet Plume, on procède à l'heure actuelle à l'inventaire initial de l'habitat, au recensement de la population faunique et ichtyologique, à la classification de la végétation et à l'identification des espèces végétales rares du bassin hydrographique. Grâce à ce travail, les données voulues seront disponibles à temps pour terminer l'examen quinquennal du plan directeur.

Rivière Tatshenshini (section du Yukon)

La Tatshenshini est une rivière connue dans le monde entier. Elle traverse les spectaculaires montagnes côtières de la Colombie-Britannique sur son trajet qui va du Yukon à la côte de l'Alaska. La ministre du Patrimoine canadien et le ministre des Richesses renouvelables du gouvernement du Yukon ont approuvé la mise en candidature de la Tatshenshini en 1998.

La rivière nourrit une population particulièrement nombreuse de grizzlis. Les autres gros animaux comprennent le mouflon de Dall, le caribou des bois et l'original, tandis que dans le ciel planent le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche, l'aigle royal et le vautour. La Tatshenshini est une importante frayère à saumon qui nourrit aussi bien la population de grizzlis que les Premières nations Champagne et Aishinik qui ont toujours pêché ce poisson.

Aujourd'hui, la Tatshenshini figure au palmarès des rivières les plus prisées au monde par les adeptes de la descente en radeau pneumatique et en kayak.

Fleuve Yukon du tronçon Thirty Mile

Ce tronçon du fleuve Yukon a été désigné en 1991. Réputé pour ses bancs de sable errants qui ont eu raison de bien des bateaux à aubes, le tronçon Thirty Mile est un terrain traditionnel de chasse et de pêche pour la Première nation Ta'an Kwach'an, qui surveille l'utilisation du fleuve, interagit avec les visiteurs, entretient les emplacements de camping et aide les voyageurs qui empruntent la rivière en cas d'urgence.

La *Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage (1998)* favorisera la préservation du caractère isolé et vierge du tronçon Thirty Mile. La chaîne Discovery a diffusé au début de l'an 2001 un documentaire vidéo portant sur le fleuve Yukon.

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest comptent deux rivières désignées rivières du patrimoine canadien, soit la Arctic Red et la Nahanni-Sud.

Rivière Arctic Red (Tsiigehnjik)

La riche vallée de la rivière Arctic Red, désignée en 1993, est le terrain de chasse traditionnel des Gwich'in. Flanquée de hautes montagnes, elle procure un riche habitat au mouflon de Dall, au caribou, au grizzli et au faucon pèlerin. On y trouve des épinettes blanches vieilles de 700 ans ainsi que

des artefacts archéologiques et des ressources culturelles. Au confluent du fleuve Mackenzie se trouve la communauté de Tsiigehchic.

Les terres adjacentes à la rivière Arctic Red, sur toute sa longueur, ont été désignées comme zone spéciale de gestion dans le cadre de la stratégie des zones protégées des T. N.-O. et du plan d'utilisation des terres des Gwich'in. Dans le cadre du Réseau des rivières du patrimoine canadien et de la stratégie des zones protégées des T. N.-O., la protection de la région de la rivière Arctic Red évoluera sans doute au cours des prochaines années.

Rivière Nahanni-Sud

La Nahanni-Sud, désignée en 1987, est sans doute la plus connue des rivières nordiques et la destination la plus courue par les amateurs de rivières qui se dirigent vers le nord. Pièce maîtresse de la réserve de parc national du Canada Nahanni, la rivière Nahanni-Sud est devenue extrêmement populaire en raison de ses profonds canyons, des spectaculaires chutes Virginia, du trajet relativement facile pour les pagayeurs vers l'aval, et du fait qu'elle ne comporte qu'un seul portage.

Pour une rivière du Nord, le taux de fréquentation de la rivière Nahanni-Sud est élevé. En 1999, 576 personnes au total ont voyagé sur la rivière, sans compter plus de 200 personnes qui ont passé une journée aux chutes Virginia. Soixante-deux pour cent des visiteurs qui y font un séjour de plus de 24 heures font appel à des guides, bien que les excursions privées comptent pour 64 % des départs pour des excursions de plus de 24 heures.

Les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont entrepris des négociations avec le gouvernement du Canada pour en venir à une entente sur les mesures provisoires. Les PNDC ont proposé que l'ensemble du bassin hydrographique de la Nahanni-Sud soit protégé (voir les autres articles aux pages 9 et 11).

Nunavut

Au Nunavut, trois rivières sont désignées rivières du patrimoine canadien : la Kazan, la Soper et la

Thelon. La rivière Coppermine en est aux premières étapes du processus de désignation.

Rivière Coppermine

En 2000, on a entrepris des études préliminaires de la rivière Coppermine. Il s'agit de la première étape du processus de désignation des rivières du patrimoine canadien. Si ces études permettent de conclure que la rivière comporte une valeur patrimoniale significative, on passera à l'étape suivante du processus, c'est-à-dire la rédaction d'un document de mise en candidature. La chaîne Discovery a diffusé au début de 2001 une série documentaire portant sur les rivières, où figurait la Coppermine.

Rivière Kazan

La rivière Kazan coule sur 850 km vers le nord, depuis le lac Kasba près de la frontière nord de la Saskatchewan et du Manitoba, jusqu'à la rive sud du lac Baker. Cette aire de drainage de 50 000 km², désignée en 1990, niche au coeur de la partie continentale du Nunavut. Dans son cours supérieur, la rivière traverse la forêt boréale et la toundra, ajoutant grandement à la diversité biologique du couloir fluvial. En aval du lac Ennadai, le paysage se caractérise par des collines rocheuses et des plaines, qui émergent de leur passé glaciaire à un rythme parmi les plus rapides du monde. La rivière suit un cours qui combine vastes lacs et larges méandres avec des rapides étroits et des chutes, ce qui en fait l'une des destinations les plus prisées des canoteurs dans le Nord.

Point dominant de la faune du corridor fluvial de la Kazan : le troupeau de caribous de Qamanirjuaq et, dans une moindre mesure, le troupeau de Beverly. La rivière se trouve sur la route de migration annuelle de ces troupeaux, immédiatement à l'ouest d'une des plus importantes aires de mise bas. Parmi les autres espèces à souligner, mentionnons le boeuf musqué ainsi qu'une grande variété de sauvagine. Au chapitre des poissons, mentionnons l'omble, l'ombre arctique et le cisco.

La richesse de la région, particulièrement la relation entre le caribou et la rivière, explique l'importance de la Kazan pour les Inuits. Les Inuits Caribous ont adopté leur mode de vie à la migration annuelle des caribous et ont tiré profit de la barrière naturelle que constitue la rivière. Cette barrière permettait aux chasseurs inuits d'abattre un grand nombre de caribous aux points de franchissement de la rivière. C'est ici qu'on a créé le lieu historique national du Passage automnal des caribous. Le site donne l'occasion d'étudier la signification culturelle du paysage arctique pour les Inuits, qui ont pu survivre dans la région grâce à leurs connaissances et leur expérience.

En 1999-2000, le gouvernement du Nunavut a terminé l'examen du plan directeur initial de la Kazan. Cet examen a été entrepris dans le but de réaffirmer l'appui de la communauté et des instances régionales et a permis de fixer de nouveaux objectifs. Le gouvernement du Nunavut, en partenariat avec la communauté et les instances régionales, peut oeuvrer à atteindre ces objectifs afin de s'assurer que la rivière continue à représenter les valeurs de sa communauté et conserve celles qui ont mené à sa désignation.

Rivière Soper (Kuujuaq)

La rivière Soper (« grande rivière ») se fraie un chemin depuis les hautes terres de la péninsule Meta Incognita jusqu'au lac Soper, puis mêle l'eau douce de la toundra aux eaux salées de Pleasant Inlet, sur la côte ouest de l'île de Baffin, provoquant des marées de plus 10,6 mètres. Le microclimat de la vallée a donné naissance à un paysage où abondent les saules, rouches, bruyères et petits fruits introuvables ailleurs dans les îles de l'Arctique. En 1999-2000, le gouvernement du Nunavut a testé des échantillons de saules pour découvrir qu'ils croissent plus rapidement que les saules comparables de l'Ontario et de l'Alberta, influencés en cela par les conditions climatiques variées auxquelles ils sont exposés au cours de leurs 70 ans de vie.

La rivière, désignée en 1992,

traverse le parc territorial Katannilik, un « parc de destination » de 1 270 km² dans le sud de Baffin (voir l'article à la page 34). La vallée crée une oasis thermique qui profite souvent de températures bien supérieures à la normale. Il en résulte une végétation luxuriante faite de plantes à fruit et à feuilles qui crée un écosystème où l'on trouve caribous, loups, ours polaires, lièvres, lemmings et oiseaux, dont le faucon pèlerin.

En 1999, une étude de l'incidence économique concluait que depuis l'établissement du parc Katannilik en 1993, l'activité touristique s'était multipliée par cinq et on s'attend à ce que cette croissance se poursuive avec la poursuite de l'aménagement du parc. Des gens viennent de partout dans le monde au parc Katannilik pour faire du canot ou du rafting sur la rivière Soper, ou encore, pour faire de la randonnée pédestre et camper dans la vallée. Une tendance se dessine vers de plus longues excursions qui permettent aux visiteurs de mieux apprécier cet environnement unique en faisant des randonnées dans la vallée et dans les collines qui la surplombent.

La rivière Soper fait l'objet d'un nouveau documentaire vidéo intitulé *Quelques réflexions sur les rivières du patrimoine canadien*, qui se penche sur les expériences que connaissent les personnes qui habitent; Àrès de cinq rivières du patrimoine canadien. On peut se procurer des copies de ce document auprès du secrétariat du Réseau des rivières du patrimoine canadien, Édifice Jules Léger Nord, 25, rue Eddy, 4^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5.

Rivière Thelon (T. N.-O./Nunavut)

Désignée en 1990, la rivière Thelon coule depuis le district de Mackenzie dans les T. N.-O., au nord-est du Grand lac des Esclaves, à travers le refuge faunique Thelon, vers les lacs Beverley, Aberdeen et Schultz, pour finalement se jeter dans le lac Baker (centre géographique du Canada). La rivière est située au coeur de la partie continentale du Nunavut et est remarquable par son caractère virginal et originel. Le corridor fluvial

chevauche la frontière entre les T. N.-O. et le Nunavut et enjambe la forêt boréale et la toundra sans arbres, ajoutant à la diversité biologique du corridor.

La rivière Thelon a joué un rôle important dans la vie et les traditions des Inuits et des Dénés. Déjà pour les tout premiers habitants de la région, le corridor de la Thelon constituait un refuge important et il fournit encore aujourd'hui une abondance de ressources pour alimenter les peuples qui chassent et pêchent sur les berges de la rivière.

Ce n'est qu'au tournant du XX^e siècle qu'on s'est intéressé à la rivière Thelon en tant que zone témoin d'une histoire naturelle hors du commun et qu'on a voulu en faire une zone de conservation nordique; cet intérêt a donné naissance au refuge faunique Thelon. Créé en 1927, le refuge de 52 000 km² est l'une des aires protégées les plus vastes et les plus reculées du Canada. Ce refuge a grandement contribué à préserver le caractère sauvage de la région et les riches ressources naturelles associées au corridor fluvial. Le refuge et la vallée de la Thelon abritent le caribou de Beverly et de Qamanirjuaq, le deuxième troupeau de caribous en importance au monde, ainsi que le grizzli de la toundra, l'orignal et le boeuf musqué. En outre, des oiseaux d'une diversité incroyable y habitent, depuis le faucon pèlerin et le faucon gerfaut, jusqu'au pygargue à tête blanche et à l'aigle royal, sans oublier un certain nombre d'autres rapaces.

En 1999-2000, le gouvernement du Nunavut, l'association des Inuits de Kivalliq, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. se sont réunis pour mettre la dernière main au plan directeur du refuge, dans le respect des obligations qui leur incombent en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Le plan recommande notamment de mettre sur pied un comité consultatif pour la cogestion, réunissant des représentants du gouvernement et de la communauté, et chargé de se pencher sur des

questions comme les zones spéciales de gestion à l'extérieur du refuge, l'utilisation du refuge et son accès, et autres recommandations concernant la planification et la gestion.

Le gouvernement du Nunavut a terminé récemment l'examen du plan directeur initial de la rivière, ainsi que le rapport de contrôle qui en découle et qui porte sur une période de 10 ans. Le rapport de contrôle conclut que les valeurs ayant mené à la désignation de la rivière n'ont pas changé, et l'examen du plan directeur a été entrepris dans le but de confirmer que les objectifs fixés correspondent toujours à ceux du gouvernement du Nunavut et de la communauté du lac Baker.

Stratégie des zones protégées des T. N.-O.

La stratégie des zones protégées des T. N.-O. (SZP) guide la création d'un ensemble de zones protégées dans les T. N.-O. Elle procure aux communautés un outil pour l'identification et la création de zones protégées ayant une importance sur le plan naturel et sur le plan culturel.

La SZP n'est mise en oeuvre que depuis à peine un an. On a formé un comité consultatif pour la mise en oeuvre de zones protégées, en tenant compte des recommandations formulées par les participants du premier forum annuel de mise en oeuvre. Sous la supervision de ce comité, les gouvernements territorial et fédéral, en partenariat avec les Premières nations, des groupes du secteur public et des groupes environnementaux, sont chargés de la mise en oeuvre de la SZP.

Deux sites sont présentement proposés dans le cadre de la SZP. Les Premières nations Deh Cho veulent obtenir la protection de leurs terres traditionnelles de la région de Edézhzié (lac Mills/plateau Horn). Les Premières nations élaborent à l'heure actuelle une proposition qui sera présentée au Service canadien de la faune pour que ce dernier étudie le bien-fondé de la proposition, ce qui constitue la troisième des huit étapes du processus (voir les autres articles

aux pages 11 et 27). La communauté de Déljine voudrait que les lieux historiques nationaux Sahyoue et Edacho deviennent des parcs historiques nationaux, afin d'assurer à ces terres la protection du sol et du sous-sol (voir les autres articles aux pages 10 et 25).

En remplissant leurs engagements en vertu du plan d'action de la SZP, les gouvernements territoriale et fédéral ont mené à terme les projets suivants ou les entreprennent à l'heure actuelle :

- Évaluation des nouveaux mécanismes pouvant servir à

désigner les aires protégées.

- Création d'un secrétariat des aires protégées, au sein du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique.
- Cartographie des unités de paysages des écorégions et évaluation de leur degré de représentation par les aires protégées actuelles.
- Élaboration de lignes directrices concernant l'évaluation des ressources, la protection temporaire et les indemnités aux tiers.

Mise en application de la stratégie des zones protégées des T. N.-O.

Écorégions

- | | |
|---|--|
| 11. Basse terre de l'île Sverdrup | |
| 12. Plateau des îles Parry | |
| 14. Plaine côtière de l'île Banks | |
| 15. Basse terre des îles Banks | |
| 16. Basse terres du golfe Amundsen | |
| 17. Monts Shaler | |
| 18. Basse terres des îles Victoria | |
| 32. Plaine côtière du Yukon | |
| 33. Plaine côtière de Tuktoyaktuk | |
| 34. Plaine de la rivière Anderson | |
| 35. Plaine de la baie Dease | |
| 36. Collines du Couronnement | |
| 37. Plaine du lac Bluenose | |
| 41. Haute terre du lac Takijuq | |
| 42. Basse terres du lac Garry | |
| 43. Plaine de la rivière Back | |
| 44. Plaine/Haute terre du lac Dubawnt | |
| 50. Delta du Mackenzie | |
| 51. Plateau de la rivière Peel | |
| 52. Plaine du Grand lac de l'Ours | |
| 53. Plaine de Fort MacPherson | |
| 54. Collines Colville | |
| 55. Chaînon Norman | |
| 56. Plaine de la rivière Mackenzie | |
| 57. Plaines de Grandin | |
| 58. Monts Franklin | |
| 59. Plaine de la rivière Keller | |
| 60. Plaines du Grand lac des Esclaves | |
| 61. Plateau Nahanni | |
| 62. Plaine du lac Sibbeston | |
| 63. Plateau Horn | |
| 64. Basse terre de la rivière au Foin | |
| 65. Hautes terres du Nord de l'Alberta | |
| 68. Haute terre de la rivière Coppermine | |
| 69. Haute terre du lac Tazin | |
| 70. Haute terre de la rivière Kazan | |
| 71. Haute terre du lac Selwyn | |
| 136. Basse terre de la rivière des Esclaves | |
| 165. Monts British-Richardson | |
| 170. Monts Mackenzie | |
| 171. Monts Selwyn | |
| 182. Massif Hyland | |

- Poursuite du travail en collaboration avec les Premières nations pour proposer de nouvelles aires protégées.

Institut social et culturel gwich'in

Politique sur les connaissances traditionnelles des Gwich'in

L'Institut social et culturel gwich'in, en collaboration avec l'ancien coordonnateur de la mise en oeuvre du Conseil tribal des Gwich'in, a rédigé en 2000 une ébauche de politique sur les connaissances traditionnelles des Gwich'in, en consultant les communautés gwich'in, les organisations, les conseils de cogestion et le gouvernement. Ce document est présentement à l'étude au Conseil tribal. Une fois qu'elle aura été approuvée, cette politique sera disponible pour le public et guidera toutes les recherches qui seront réalisées sur les connaissances traditionnelles dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in, tant dans les T. N.-O. qu'au Yukon.

Fouille archéologique de la rivière Peel

L'institut social et culturel gwich'in a réalisé l'été dernier, en collaboration avec le Conseil Gwich'in Teet'it, et en partenariat avec l'Université de l'Alberta, une recherche ethnoarchéologique d'une durée d'un mois sur le plateau de la rivière Peel. Le projet a bénéficié de l'appui de Parcs Canada, du Aurora Research Institute, de la stratégie des aires protégées du Yukon, du Conseil tribal des Gwich'in, du Conseil des ressources renouvelables Gwich'in Teet'it, du Conseil des ressources renouvelables Gwich'in, du hameau Fort McPherson, de l'Église anglicane, de la Ti'oondih Healing Society et du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles.

Le plateau Peel a été utilisé traditionnellement par les Gwich'in Teet'it, qui vivent maintenant surtout à Fort McPherson. Sur le plan archéologique, la région est inconnue.

L'inventaire de la région a débuté par un examen d'une semaine en hélicoptère, à l'est des chaînons Richardson. Plusieurs nouveaux sites ont été identifiés. Ce premier examen a été suivi d'un sondage d'une durée de deux semaines de la rivière, entre Fort McPherson et la rivière Caribou, puis d'une semaine de fouilles exploratoires sur un site où l'on pratiquait la traite des fourrures dans la communauté de Fort McPherson et qui avait été perturbé au cours de l'année dernière. À la fin de ce projet, on a organisé une exposition de photos à l'occasion du Midway Festival de l'été 2000. Les données réunies dans le cadre de ce projet serviront maintenant au processus d'identification de nouveaux sites historiques nationaux et aires protégées, et à l'amélioration de ceux qui existent déjà.

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O.

La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, T. N.-O. (SPPSNC-TNO), est membre de l'organisation nationale SPPSNC. Créée en 1996, la SPPSNC-TNO se consacre à la protection des sites naturels, particulièrement en établissant des zones protégées. Au cours de la dernière année, la SPPSNC-TNO a ouvert deux bureaux, l'un à Yellowknife l'autre à Fort Simpson.

La SPPSNC-TNO travaille en collaboration avec les communautés, les organisations autochtones, les gouvernements et autres instances pour établir un réseau efficace de zones protégées dans les T. N.-O. Les zones candidates à la désignation de zone protégée que la SPPSNC-TNO étudie à l'heure actuelle sont Sahyoue et Edacho, dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, ainsi que Edézhzié et la grande région de Nahanni, dans le Deh Cho.

Sahyoue et Edacho

La SPPSNC-TNO a collaboré étroitement avec la communauté de Délne dans le but d'assurer la

protection de Sahyoue (mont Grizzly Bear) et de Edacho (collines Scented Grass), des péninsules sur le Grand lac de l'Ours.

Ces terres sont intimement liées à la tradition et à la culture des Dénés du Sahtu. Leur protection permettrait d'assurer la préservation et le maintien des récits propres à la terre, rapportés par la tradition orale, laquelle compte pour une grande part de la culture et de l'histoire des Dénés du Sahtu.

Il s'agit de paysages vierges, d'une importance nationale. D'une superficie totale de 5 587 km², ces régions sauvages se caractérisent par d'immenses forêts boréales et de petits étangs; elles abritent des populations de grizzlis et d'ours noirs, de loups, de caribous, d'orignaux, de castors, de martres, de visons et de sauvagine. Elles sont situées le long de routes de migration et de frayères de poissons.

En 1998, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a déclaré Sahyoue et Edacho paysages culturels d'importance nationale. La Commission a recommandé qu'on s'attache à assurer la protection à long terme de ces régions (voir l'autre article à la page 25). En août 1999, ces régions ont été transformées en lieu historique national, désignation qui n'assure pas la protection à long terme du sol et du sous-sol. C'est pourquoi la communauté de Délne a décidé de recourir à la stratégie des zones protégées des T. N.-O. pour assurer la protection à long terme de ces régions.

Au printemps 2000, on a compilé des documents traitant des valeurs de Sahyoue et d'Edacho et contenant des renseignements à propos de tous les aspects de la protection de ces régions. La communauté de Délne a soumis ces documents dans le cadre d'une proposition officielle présentée à la ministre du Patrimoine canadien et demandant au Ministère de faire équipe avec la communauté pour assurer la protection permanente du lieu historique national de Sahyoue et Edacho. Cette requête a donné lieu à une réunion à Ottawa entre une délégation de Délne et la ministre, afin de parler de cette proposition. La réunion fut productive et a mené à la

formation d'un comité chargé de poursuivre le travail en vue de la protection de Sahyoue et d'Edacho.

Edézhzié

Edézhzié est le nom donné traditionnellement par les Esclaves à la région comprise entre le lac Mills, la rivière Horn, la rivière Willowlake et le plateau Horn. Les Premières nations Deh Gah Got'ie Kúé (Fort Providence), Líidlii Kúé (Fort Simpson), T'hek'éhdéłı (Jean Marie River) et Pehdzéh Kí (Wrigley) cherchent à préserver ce site de l'expansion industrielle en ayant recours à la Stratégie des zones protégées (SZP) des T. N.-O.

Edézhzié est un important lieu de cueillette traditionnel, ainsi qu'un lieu de rassemblement culturel et spirituel pour les Dénés du Deh Cho. La région candidate à la désignation se trouve au nord-ouest de Fort Providence, au nord du fleuve Deh Cho (Mackenzie) et couvre environ 24 500 km². Elle compte de grands lacs, des zones humides et d'importants habitats de sauvagine. La faune y est abondante, notamment de poissons, castors, lynx, orignaux, oiseaux migrateurs et caribous des bois.

Au départ, la protection de la région était répartie dans deux projets distincts. Les Premières nations Líidlii

Kúé (Fort Simpson) ont entrepris une étude dans le but de proposer la candidature du plateau Horn (y compris la rivière Willowlake) par le biais de la SZP, pour le bénéfice de toutes les Premières nations Deh Cho. L'utilisation du site est partagée. Les Premières nations dénées de Deh Gah Got'ie (Fort Providence) ont organisé plusieurs ateliers pour réunir des documents sur la région du lac Mills (y compris la rivière Horn) et pour proposer la région comme zone protégée, également par le biais de la SZP. Les communautés de Fort Providence, Fort Simpson, Jean Marie River et Wrigley se sont ensuite réunies pour mettre officiellement en commun leurs deux propositions et réunir les deux régions en une seule, Edézhzié, puis en déposer la candidature dans le cadre de la SZP.

Il reste encore beaucoup d'étapes à franchir pour assurer officiellement la protection de la région Edézhzié. On s'attache actuellement à obtenir l'appui des instances régionales et il faudra qu'une agence de parrainage, comme le Service canadien de la faune, accepte d'être partenaire des communautés et de parrainer une mise de côté provisoire des terres dans la région (voir l'autre article à la page 27).

Grande région de Nahanni

La grande région de Nahanni comprend la réserve de parc national du Canada Nahanni, le bassin hydrographique de la Nahanni-Sud, le karst Nahanni et le plateau Ram. Située dans les monts Mackenzie, au sud-ouest des T. N.-O., la grande région de Nahanni est une vaste région sauvage couvrant environ 40 000 km², dominée par des montagnes escarpées, des sources thermales sulfureuses, des rivières turbulentes et une faune abondante.

L'intégrité écologique de la région est de plus en plus menacée par l'activité minière et par l'activité pétrolière et gazière, ainsi que par l'activité sismique, de nouvelles activités à deux sites miniers et le jalonnement des concessions minières.

La SPNSNC-TNO oeuvre à préserver les valeurs de cette région sauvage en appuyant les efforts de protection réalisés dans la région. On propose entre autres l'expansion de la réserve de parc national Nahanni jusqu'au karst Nahanni et deux autres régions. Les Premières nations Deh Cho proposent quant à elle de protéger le bassin hydrographique de la Nahanni-Sud.

Région visée par les revendications territoriales du Conseil des Premières nations du Yukon

Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Parcs nationaux

Wolf Lake (Gooch Aa)

Wolf Lake est situé dans le sud du Yukon à environ 200 km à l'est de Whitehorse, près de la communauté de Teslin. La région autour de Wolf Lake est occupée par des montagnes escarpées de part et d'autre de la ligne continentale de partage des eaux, au nord de la frontière entre le Yukon et la Colombie-Britannique, et par le cours supérieur des rivières Liard, Morley et Wolf. On y trouve divers peuplements

de végétaux en partie à cause de la différence d'élévation (jusqu'à 2 100 mètres), de grandes étendues de toundra sans arbres et même des basses terres boisées et des vallées à plus basse altitude. Au nombre des caractéristiques remarquables de la région, citons l'important territoire d'hiver du troupeau de caribous des régions boisées de Wolf Lake, de la rivière Wolf, habitat riche pour l'orignal et le castor, une forte population de gros prédateurs, de poissons et d'oiseaux et de faibles populations de chèvres de montagne et de mouflons de Stone. La stabilité

traditionnelle de l'écosystème proie-prédateur de Wolf Lake, notamment les loups et les caribous, présente un grand intérêt scientifique.

Au début de 1998, Parcs Canada a entamé des discussions avec le Conseil des Tlingit de Teslin et le Conseil des ressources renouvelables de Teslin au sujet d'une éventuelle étude de faisabilité en vue d'établir un nouveau parc national dans la région. En décembre 1998, le gouvernement du Yukon publia sa Stratégie à l'endroit des aires protégées, dans laquelle la région de Wolf Lake (Gooch Aa) est citée comme étant l'une des trois

principales régions à inclure dans la planification des aires protégées au Yukon (voir les autres articles aux pages 12 et 14).

Les discussions et les consultations se poursuivent à Teslin en vue de décider si la population locale appuie une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parc que prévoient mener divers partenaires sous la direction de Parcs Canada. En septembre 1999, quatre résidents de Teslin se rendirent à Haines Junction pour en apprendre davantage, d'une part sur le parc national et sur la réserve de parc national du Canada Kluane et les relations entre les deux, et d'autre part sur la collectivité. Par suite de portes ouvertes, tenues au début de 2000, les gens en apprirent davantage sur le parc national du Canada Vuntut et sur les avantages qu'en ont retirés les résidents d'Old Crow; plusieurs résidents firent des présentations à Teslin.

Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin a demandé au Bureau de la statistique du Yukon de mener un sondage approfondi pour tenter de connaître l'attitude des résidents et leurs pensées concernant la question de la gestion des ressources et des aires protégées. Les résultats du sondage ont été divulgués au mois de mai 2000.

Le sondage conclut que les parcs généreront à la fois un appui solide et une forte opposition. Le concept de parc est considéré comme proche des grandes valeurs de la communauté. Par contre, certains résidents sont d'avis qu'un parc ne convient pas aux activités traditionnelles. De nombreux résidents ont déclaré qu'ils aimeraient avoir de plus amples renseignements sur l'établissement et la gestion d'un parc.

Si le Conseil des Tlingit de Teslin, le Conseil des ressources renouvelables de Teslin et le gouvernement du Yukon s'entendent, l'étude de faisabilité du parc pourrait commencer en 2001.

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Yukon

Les travaux en vue de l'établissement d'un nouveau parc au Yukon ont ralenti en 2000 à cause d'une élection territoriale, mais le nouveau gouvernement a réaffirmé son engagement à instaurer la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon (SAP). Le fait marquant de la dernière année fut la protection provisoire du nouveau parc de conservation du milieu naturel Asi Keyi par le gouvernement fédéral. Cette nouvelle aire protégée de 3 000 km² est située au nord de la réserve de parc national du Canada Kluane, dans les limites du site du patrimoine mondial Wrangell-St. Elias. Asi Keyi, réputé pour être un important habitat faunique et pour ses caractéristiques écologiques rares, a été établi dans le cadre des accords sur les revendications territoriales en suspens avec les Premières nations de Kluane et de White River (voir les autres articles aux pages 14 et 15). Avec ce nouveau parc, les terres protégées au Yukon couvrent près de 11 % du territoire. Cela souligne le rôle clé que continuent à jouer les Premières nations dans les projets de conservation.

Pour de nombreuses sphères de compétence, le mode d'approche en matière de protection provisoire des aires candidates à la désignation d'aires protégées constitue un défi. Les deux parcs territoriaux créés à la fin de 1999 contenaient des concessions minières en bonne et due forme qui ont été jalonnées après le début de la planification du parc. En ce qui concerne le refuge écologique Fishing Branch, on a conclu une entente avec une entreprise minière de la Colombie-Britannique respectivement à l'achat de plusieurs concessions minières dans le nouveau parc de 5 400 km² (voir l'autre article à la page 16). La Société canadienne pour la conservation de la nature et les Gwitch'in Vuntut ont négocié l'achat des concessions. La SPPSN-Yukon a aidé aux négociations en incitant les gouvernements à

appuyer la réduction graduelle des concessions et à donner leur aval à la participation des fiduciaires foncières privées à l'administration des intérêts de tierces parties dans le parc. Il y a près de 10 ans, la Société canadienne pour la conservation de la nature a négocié une entente avec l'industrie pétrolière dans le cadre de la création du parc national du Canada Vuntut, mais son travail pour le refuge de Fishing Branch était une première pour un parc territorial du Yukon.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord du Canada s'est engagé à trouver une solution négociée au problème de l'exploitation minière dans le nouveau parc de conservation du milieu naturel Tombstone (voir l'article à la page 17). Le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral, ainsi que la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in sont maintenant engagés dans des discussions permanentes pour résoudre cette question d'utilisation du sol et assurer l'intégrité écologique future du parc.

La campagne « Espaces en danger » s'est terminée en l'an 2000, mais le travail se poursuit avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) en vue de compléter un réseau d'aires protégées. Après cette campagne qui s'est échelonnée sur 10 ans, le Yukon se compare favorablement avec de nombreuses autres compétences en ce qui a trait à la quantité totale de terres protégées. Toutefois, le taux de progrès du Yukon depuis 1989 se situe juste au-dessous de la moyenne nationale. Le déroulement futur du travail en vue de compléter un réseau représentatif d'aires protégées dépend des dispositions des accords sur les revendications portant sur la conservation, ainsi que de la mise en oeuvre du processus public qu'est la SAP du Yukon (voir l'article à la page 14).

Au cours de l'année 2000, la SPPSN-Yukon a réalisé la troisième saison de recherche sur le terrain dans l'écosystème de Wolf Lake, en plus de deux voyages d'exploration pour les représentants de la communauté et le personnel gouvernemental. Il y a deux

ans, Parcs Canada avait proposé qu'on réalise une étude de faisabilité concernant Wolf Lake, et le Conseil des ressources renouvelables de Teslin a procédé à des sondages auprès de la communauté pour évaluer dans quelle mesure la communauté appuie le projet (voir l'article à la page 11). Une commission régionale de planification de l'utilisation du sol a été formée et devrait entreprendre son travail au printemps 2001. La Commission a entre autres pour mandat d'étudier les aires protégées.

En réaction à l'augmentation des intérêts forestiers et de l'exploitation pétrolière et gazière dans le sud-est du Yukon, la SPPSN-Yukon a mené à terme un projet de cartographie complète de la région afin d'identifier les zones de grande valeur à conserver dans la région. La stratégie comprend des propositions de nouvelles grandes aires protégées, ainsi qu'un certain nombre de corridors riverains et de liens physiques pour les habitats fauniques. Le rapport sera disponible pour tous ceux qui participent à la planification de la gestion des terres et des forêts du sud-est du Yukon.

En ce qui concerne la partie nord de la région allant de Yellowstone au Yukon, on a rédigé un document d'information et une proposition de conservation préliminaire pour les rivières Wind, Snake et Bonnet Plume. Le document d'information repose sur une recherche d'une durée de trois ans, réalisée conjointement par les Premières nations Teet'it Gwich'in et Nacho Nyak Dun, de concert avec les deux conseils des ressources renouvelables.

Gouvernement du Yukon – Tourisme – Direction du patrimoine

Introduction

L'administration de la *Loi sur le patrimoine historique (LPH)* et l'application des obligations du gouvernement du Yukon prévues dans le chapitre 13 de l'*Entente-cadre définitive avec le Conseil des Premières nations du Yukon*, dans les sept ententes définitives conclues avec

une Première nation et dans l'*Accord transfrontalier global de règlement de la revendication territoriale des Gwich'in* (Teet'it) relèvent de la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme du gouvernement du Yukon.

La LPH fut adoptée pour respecter l'Entente-cadre et compléter les dispositions de cette entente. La Commission du patrimoine du Yukon s'est inspirée de ces deux documents. Les membres de la Commission proviennent en nombre égal du gouvernement du Yukon et du Conseil des Premières nations du Yukon; ils formulent des recommandations sur des questions touchant le patrimoine à l'intention du ministre responsable du patrimoine, ainsi qu'à l'intention des Premières nations du Yukon. La Direction du patrimoine est membre d'office de la Commission.

La LPH prévoit également pour les municipalités un cadre de gestion de leurs propres ressources patrimoniales. La Direction du patrimoine est membre d'office du Comité consultatif sur le patrimoine de la ville de Whitehorse, mis sur pied dans la foulée de la LPH.

En raison de leur importance historique pour une Première nation et pour l'ensemble du territoire, plusieurs sites patrimoniaux situés à l'intérieur des terres ancestrales doivent faire l'objet d'une copropriété et d'une cogestion par les Premières nations et le gouvernement du Yukon, conformément aux modalités prévues à cet effet dans les ententes définitives conclues individuellement avec les Premières nations.

Fort Selkirk

L'an 2000 est une année marquante pour Fort Selkirk, dont le passé est déjà bien rempli. Au mois d'août 2000, le ministre du Tourisme du gouvernement du Yukon a rencontré le chef de la Première nation de Selkirk pour accepter et signer le plan directeur de Fort Selkirk. Soixante-quinze personnes environ sont venues de Pelly Crossing et de Whitehorse en bateau et en avion pour assister à la cérémonie et prendre part au festin qui a suivi. En plus du ministre et du chef,

figuraient parmi les dignitaires le sénateur du Yukon, qui a grandi à Fort Selkirk, plusieurs autres membres de l'assemblée législative, d'anciens chefs et le commandant sous-divisionnaire de la Gendarmerie royale du Canada. Simultanément, on a remis un prix spécial à Danny Robert, qui fut longtemps gardien et « maire » de Fort Selkirk.

Parmi les travaux effectués sur le site au cours de la dernière année, mentionnons la formation pour la fabrication de fenêtres et de portes fidèles à l'aspect d'origine, ainsi que l'installation de systèmes utilisant d'autres sources d'énergie, plus écologiques, dont une génératrice électrique actionnée par l'eau et des capteurs solaires.

Lieux historiques de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine

Le Comité chargé du plan directeur de ce site s'est réuni pour la première fois en juillet 2000 dans le lotissement urbain de Forty Mile. Le Comité s'est penché sur le travail d'une équipe d'archéologues qui cartographie les ressources historiques. À son apogée, immédiatement avant la ruée vers l'or du Klondike, Forty Mile comptait plus de 100 bâtiments, mais seuls quelques-uns sont toujours debout aujourd'hui. Conformément à l'*Entente définitive avec les Tr'ondëk Hwëch'in*, le Comité directeur se compose de trois représentants des Premières nations et de trois représentants du gouvernement du Yukon. Sa tâche consiste à rédiger un plan de gestion pour le site, lequel comprend des propriétés de chaque côté de l'embouchure de la rivière Forty Mile, là où elle se jette dans le fleuve Yukon à quelque 100 km au nord-ouest de Dawson City. Les sites de Fort Cudahy, un ancien poste de traite de la Compagnie de transport et de commerce nord-américain, et de Fort Constantine, le premier poste de la Police à cheval du Nord-Ouest, se trouvent sur la rive nord, en face de Forty Mile, et leur intérêt est de nature archéologique.

Avec le travail du Comité directeur qui s'attache à rédiger le plan

directeur, les fouilles archéologiques devraient se poursuivre encore un certain nombre d'années.

Lansing Post

On a procédé à des recherches dans les archives et sur l'histoire orale relativement à ce site situé dans le territoire ancestral de la Première nation Nacho Nyak Dun. Une première réunion a eu lieu pour former un comité directeur mixte qui sera chargé de superviser la préparation d'un plan directeur et de planifier les fouilles archéologiques du site. L'*Accord définitif de la Première nation des Nacho Nyak Dun* prévoit la rédaction et l'approbation conjointes du plan directeur.

Lieux historiques de la maison Rampart et de la maison Lapierre

Il y a eu activité considérable au lieu historique de la maison Rampart au cours de l'été 2000, le magasin en rondins de deux étages Cadzow ayant été démonté et remonté. L'édifice est construit avec des billes équarries assemblées selon ce qu'on appelle la technique *pièce sur pièce*, le style de la Baie d'Hudson ou le style de la rivière Rouge, avec des ouvertures de rondins horizontaux fixés à des piquets par des tenons mortaisés. Les rondins pourris ont été remplacés par des rondins neufs ou solidifiés à l'aide de nouveaux rondins, qui avaient été équarris à la main et stockés sur le site l'année précédente. À la fin de la saison de construction, les poutres de plancher du rez-de-chaussée et les quatre murs avaient été élevés, les solives du deuxième étage et le toit devant être installés en 2001. Dan Cadzow était un commerçant indépendant qui exploitait son commerce depuis la maison Rampart au début du XX^e siècle.

La maison Rampart, sur la rivière Porcupine sur la frontière avec l'Alaska, et la maison Lapierre, située sur la rivière Bell près de la frontière avec les T. N.-O. sont toutes deux des copropriétés de la Première nation Gwitch'in Vuntut et du gouvernement du Yukon, qui les gèrent en collaboration conformément à l'*Entente*

définitive des Gwitch'in Vuntut. Un comité du patrimoine mixte a préparé un plan directeur pour les deux sites; ce plan devrait être accepté officiellement par les deux gouvernements à l'occasion d'une cérémonie prévue à la maison Rampart au cours de l'été 2001.

On s'attend à ce que l'étude de l'histoire orale des Gwitch'in Vuntut, financée partiellement par la Direction, procure du matériel d'interprétation et de recherche supplémentaire pour les deux sites.

À la recherche de notre patrimoine

La Direction du patrimoine du gouvernement du Yukon cherche depuis 12 ans à retracer les artefacts originaux du Yukon. Au début de l'exploration du Nord, les commerçants, missionnaires, pêcheurs de baleines et scientifiques recueillaient des objets fabriqués par les peuples autochtones, ainsi que des spécimens d'histoire naturelle.

Une grande partie des artefacts du Yukon et des spécimens de son histoire naturelle sont conservés dans des collections partout dans le monde. Ces diverses collections témoignent des ressources ainsi que des peuples rencontrés au moment de l'acquisition de ces artefacts et spécimens, et de leur mode de vie. À ce jour, on connaît plus de 100 institutions dans le monde qui possèdent des collections provenant du Yukon.

La Direction du patrimoine a reçu du financement de Patrimoine Canada, dans le cadre de son Programme d'aide aux musées, pour créer une base de données qui comprendra des images des diverses collections. Grâce à cette nouvelle ressource, la Direction sera en mesure de répondre à l'intérêt grandissant pour l'accès à cette information, particulièrement celle qui concerne les objets autochtones, à des fins intellectuelles.

Cette ressource patrimoniale est mise à la disposition des chercheurs, des musées et des Premières nations, à qui elle permettra de mieux comprendre le patrimoine unique du

Yukon. La Direction du patrimoine continue à chercher des témoignages tangibles du patrimoine du Yukon. Toute piste ou renseignement supplémentaire au sujet des collections qui pourrait s'ajouter à la documentation que l'on travaille actuellement à rassembler, serait apprécié. On peut s'adresser à Ed Krahn (ed.krahn@gov.yk.ca) ou à Drew Ball (drew.ball@gov.yk.ca).

Ressources renouvelables – Tourisme et parcs

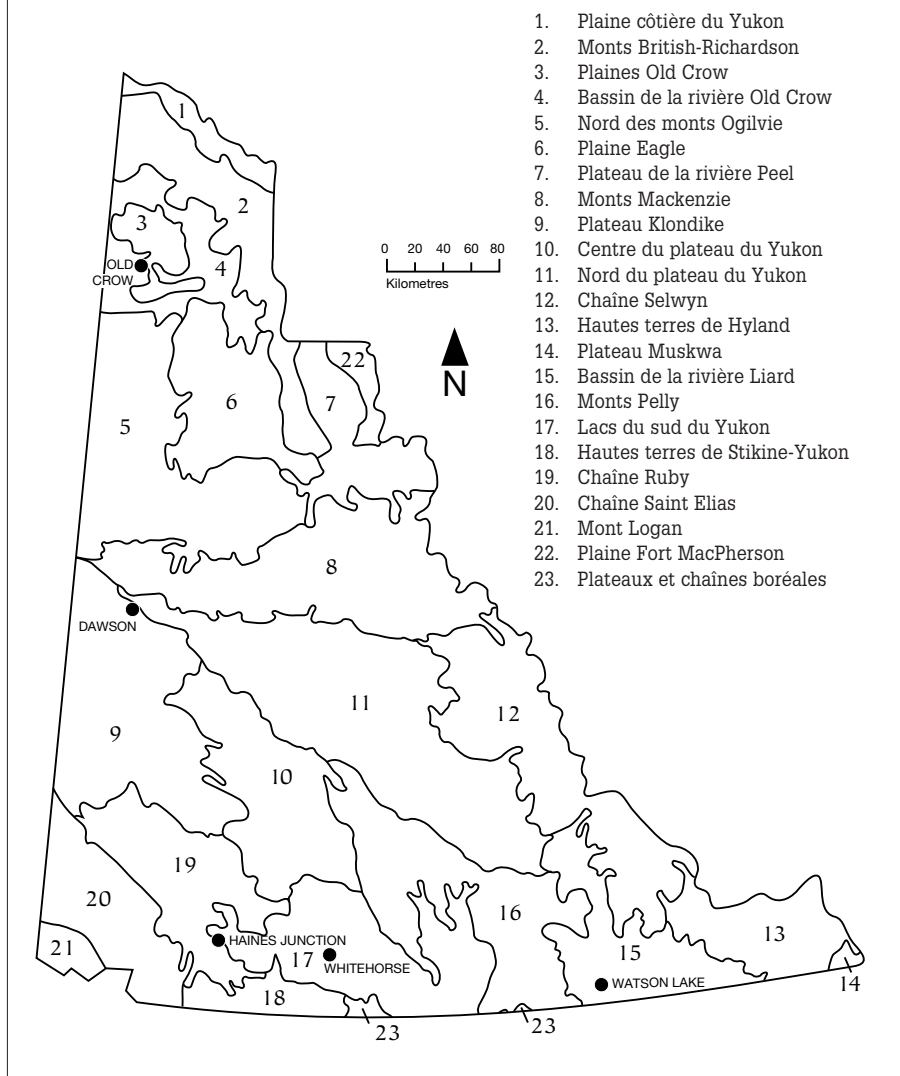
Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon

La Stratégie à l'endroit des aires protégées (SAP) a pris fin en décembre 1998. Le principal objectif de cette stratégie était de représenter chacune des 23 écorégions du Yukon au sein d'aires protégées. Sept écorégions sont représentées adéquatement et on procède à l'heure actuelle à l'évaluation des ressources de cinq écorégions non représentées. Cette évaluation facilitera l'identification des zones d'intérêt dont on pourrait envisager la protection en vertu de la SAP, laquelle est un processus public impliquant une équipe locale de planification et de vastes consultations. Bien qu'elles soient distinctes des aires protégées en vertu de la SAP, d'autres régions protégées potentielles appelées « zones spéciales de gestion » sont créées dans le cadre des négociations des revendications territoriales et peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la SAP.

Riches d'une expérience de deux ans dans la mise en oeuvre de la SAP, le gouvernement du Yukon, le gouvernement fédéral et les Premières nations examinent actuellement les éléments du processus de sélection et de désignation. On a réuni un comité consultatif public, composé de représentants de l'industrie, de responsables de la conservation et d'autres intervenants, afin d'assurer la participation du public à l'examen. Dans le cadre de cet examen, on se penchera sur les questions suivantes :

- la façon dont l'évaluation des

Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon



ressources naturelles, socioculturelles et économiques est préparée et étudiée;

- les options qui se présentent pour légiférer sur la SAP; et
- les rôles et les responsabilités clarifiés à l'intention des participants au processus.

Les résultats de l'examen seront incorporés au prochain projet de planification de l'aire protégée, qui débutera au printemps 2001.

Parc territorial Asi Keyi (proposition)

Asi Keyi est une zone spéciale de gestion (ZSG) dont l'établissement a été négocié dans le cadre des ententes définitives des Premières nations de

Kluane et de White River, qui n'ont pas encore été ratifiées. En 1997, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral se sont engagés à assurer la protection provisoire d'Asi Keyi jusqu'à ce que les accords définitifs entrent en vigueur. En novembre 2000, le gouvernement fédéral a approuvé la protection provisoire de la ZSG Asi Keyi pour une période de cinq ans.

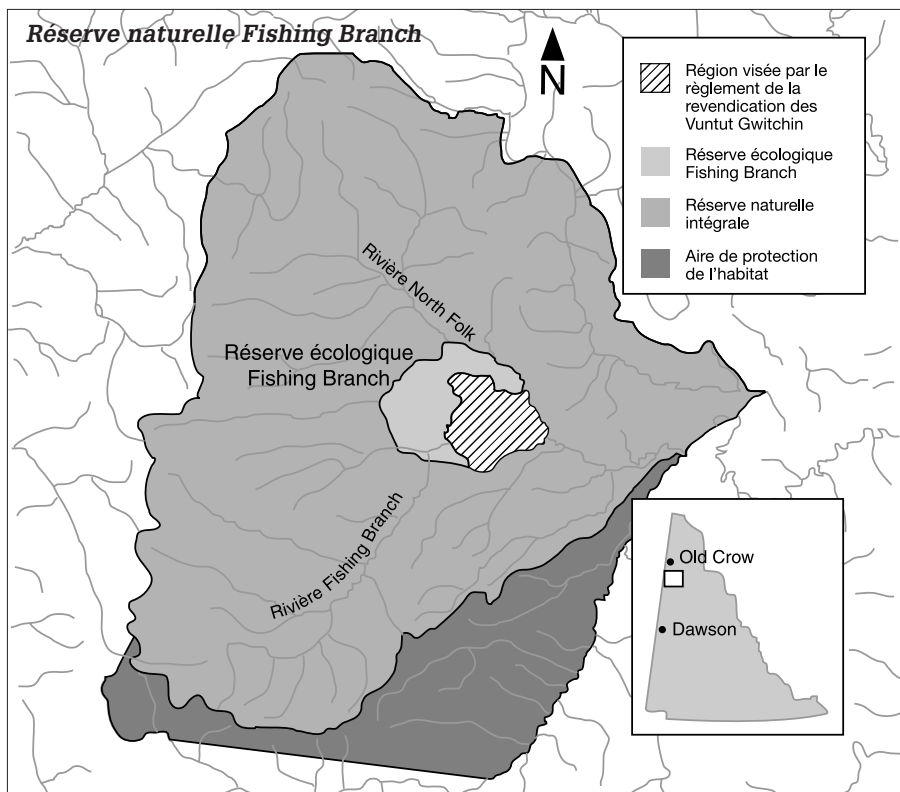
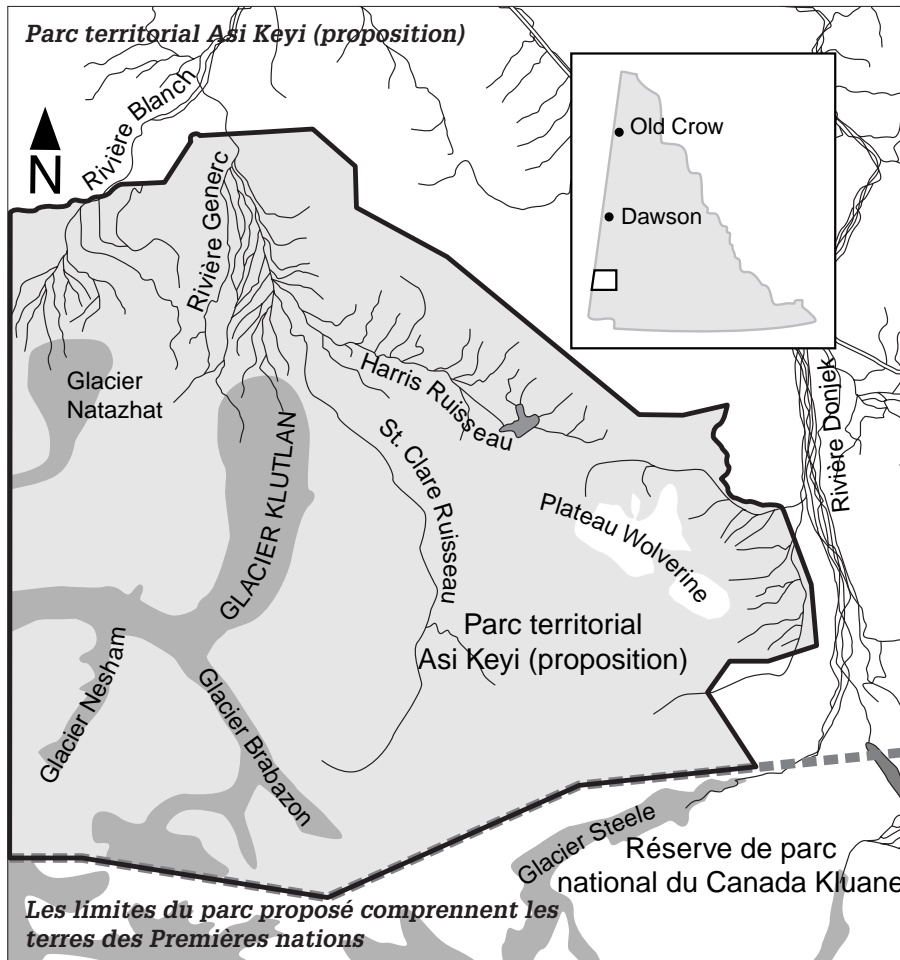
On propose de faire de la zone Asi Keyi un parc de conservation du milieu naturel d'une superficie de 3 000 km² en vertu de la *Loi sur les parcs du Yukon*. La zone est reliée au côté nord de la réserve de parc national du Canada Kluane, près de Beaver Creek, et comprend une vaste part de l'ancien

Comité international du patrimoine polaire

Le Comité international du patrimoine polaire (CIPP) du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a été formé en l'an 2000 dans le but de promouvoir la collaboration internationale dans tous les aspects de la protection et de la conservation touchant le patrimoine non autochtone de l'Arctique et de l'Antarctique. ICOMOS est une organisation qui représente 75 comités nationaux consacrés à l'amélioration de la conservation, de la protection, de la remise en valeur et de l'amélioration des monuments, groupes d'édifices et sites. Le patrimoine laissé par les visiteurs n'est qu'un aspect du patrimoine nordique, mais sa portée excède grandement les frontières et le cercle polaire. Le président du CIPP est Norvégien; les membres actuels représentent la Russie, la Nouvelle-Zélande, la France, la Suède, l'Australie, le Royaume-Uni et le Canada. La première réunion du CIPP doit avoir lieu au printemps 2001. Les personnes intéressées à se joindre à ICOMOS Canada et à devenir membre d'un comité parallèle canadien, peuvent s'adresser à Doug Olynyk, à l'adresse doug.olynyk@gov.yk.ca.

CANQUA (Association canadienne pour l'étude du Quaternaire)

La Direction du patrimoine accueillera la CANQUA à l'occasion de son assemblée annuelle qui se tiendra du 20 au 24 août 2001 à Whitehorse, Yukon. CANQUA est un groupe multidisciplinaire réunissant des géographes, des géologues, des archéologues, des botanistes et des biologistes qui se consacrent à l'étude de la période du Quaternaire, qui correspond aux deux derniers millions d'années de l'histoire de la terre. On prévoit des études sur le terrain à Fort Selkirk et au Klondike. Pour de plus amples renseignements au sujet de cette assemblée et pour en savoir plus sur la Direction et ses activités, visitez notre site Web à l'adresse www.beringia.com.



refuge faunique Klwane.

Le glacier Klutlan, l'élément le plus spectaculaire de la ZSG, est d'une importance mondiale en raison de l'abondante végétation qui pousse au-dessus de la glace. Le front du glacier est isolé par une couche de cendre volcanique d'un mètre d'épaisseur provenant d'une éruption volcanique survenue il y a environ 1 450 ans. Cette cendre constitue aujourd'hui une excellente base pour une vaste gamme d'espèces végétales, depuis les arbrisseaux jusqu'aux forêts.

Asi Keyi comprend le plateau Wolverine, une zone dépourvue d'arbres où poussent de nombreuses plantes de la Béringie exclusives à la région. Le futur parc abrite également la plus grande partie de l'habitat yukonnais du troupeau de caribous Chisana de la vallée de la White River (voir l'article à la page 12).

Réserve naturelle Fishing Branch

Le gouvernement du Yukon a approuvé les limites de la réserve naturelle Fishing Branch (5 400 km²) et de l'aire de protection de l'habitat (1 000 km²) en décembre 1999, sur la recommandation de l'équipe locale de planification. Ces deux aires entourent l'ancienne réserve écologique et la région visée par le règlement de la revendication des Gwitchin Vuntut au mont Bear Cave. Ensemble, ces terres forment un complexe d'aires protégées qui englobent le bassin de la rivière Fishing Branch et une partie du bassin adjacent de la Cody Creek, assurant la protection des principaux habitats et sites culturels de la région.

La principale caractéristique écologique de la région de Fishing Branch est la migration anadrome des saumons kétas en septembre, qui permet à la population de grizzlis de se nourrir juste avant l'hibernation. La réserve naturelle Fishing Branch est représentative de l'écorégion des monts Ogilvie Nord, ainsi que d'une petite partie de l'écorégion de la plaine d'Eagle. Le gouvernement fédéral a cédé les terres de la réserve écologique et de la réserve naturelle au gouvernement du Yukon au début de 2001. L'aire de protection de l'habitat

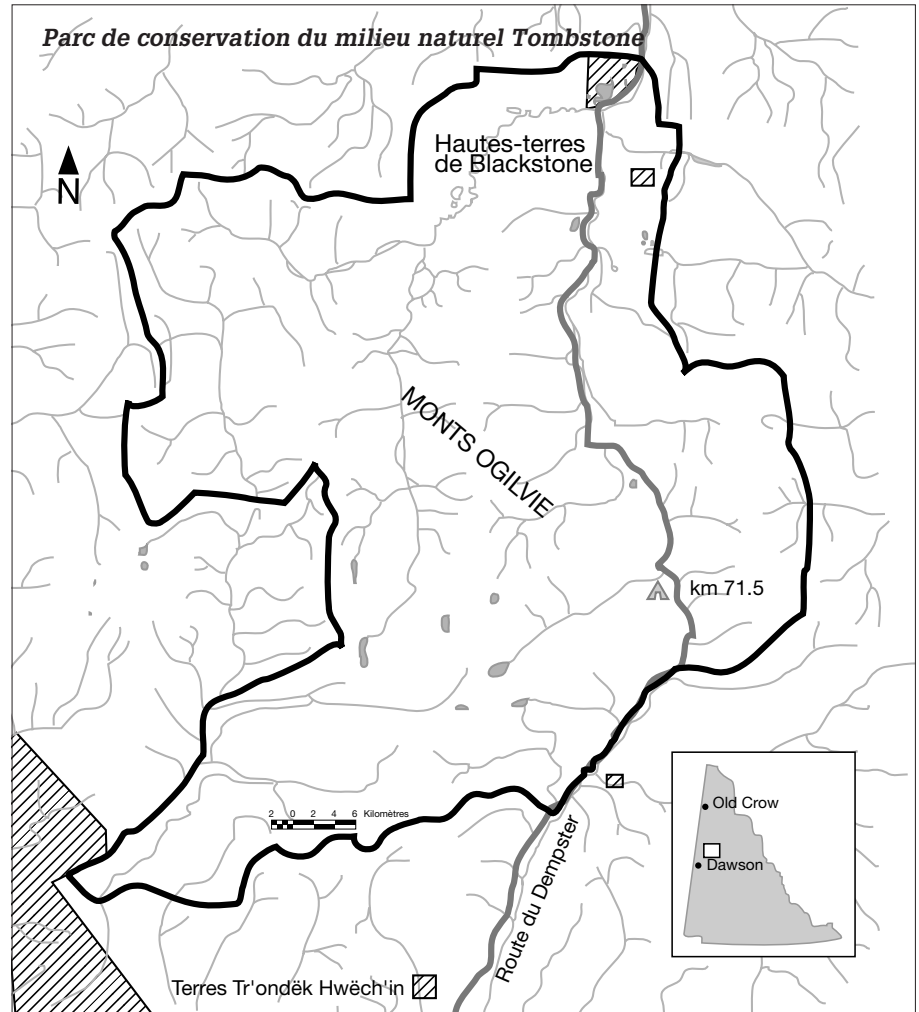
ne sera pas transférée et les droits miniers, de même que les droits pétroliers et gaziers, ne seront pas retirés.

L'équipe locale de planification a entrepris la rédaction d'un plan directeur pour le complexe d'aires protégées. On devrait pouvoir soumettre ce plan à l'examen public au printemps 2001. Ayant à traiter avec quatre désignations et trois propriétaires (la Première nation des Gwich'in Vuntut, le gouvernement du Yukon et celui du Canada), l'équipe locale de planification aura la grande difficulté, dans l'élaboration du plan directeur, d'aborder la région comme une seule et même unité écologique (voir l'article à la page 12).

Parc de conservation du milieu naturel Tombstone

Les limites finales du parc de conservation du milieu naturel Tombstone ont été approuvées par le gouvernement du Yukon et celui des Tr'ondëk Hwëch'in en décembre 1999 et couvrent une superficie de 2 232 km². Ces limites se fondent sur le travail préalable du Comité directeur de Tombstone, créé en vertu de l'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in*. Le seul écart par rapport aux recommandations finales du Comité à cet égard est l'exclusion d'un corridor d'un kilomètre le long de la route du Dempster qui traverse le parc, cela afin de conserver une emprise pour la construction future de l'infrastructure nécessaire aux pipelines.

Le plan directeur du parc Tombstone est bien entamé. Le Comité directeur a rédigé un énoncé de vision provisoire. Au cours de l'été et de l'automne 2000, le Comité directeur a recueilli les commentaires du public et



des agences gouvernementales à propos des questions à aborder dans le cadre de l'élaboration du plan directeur. Le document de travail décrivant les objectifs visés et les mesures prévues devrait être soumis au public pour examen au printemps 2001. Le document de travail du plan directeur lui-même devrait être soumis à l'examen public à la fin de l'été.

Le parc Tombstone comporte une grande diversité de paysages, depuis les hautes-terres subarctiques de

Blackstone, avec pingos, sol géométrique et paysage non glaciaire, jusqu'aux basses terres boisées des vallées des rivières North Klondike et Chandidu, en passant par les spectaculaires monts Ogilvie. Le parc comprend des routes traditionnelles, le site d'un village occupé toute l'année et nombre d'autres sites importants pour les Tr'ondëk Hwëch'in (voir l'article à la page 12).

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

■ Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux

1. Blackstone
2. Sentier Canol/Dodo Canyon
3. Canyon City
4. Sources de la rivière Coal
5. Fishing Branch
6. Fort Selkirk
7. Fort Smith Mission
8. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
9. Gwich'in
10. Île Herschel
11. Lac Hidden
12. Ijraliq
13. Katannilik
14. Kekerten
15. Kuklok
16. Lansing Post
17. Maison Lapierre
18. Mallikjuaq
19. Relais Montague
20. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
21. Qaummaarviit
22. Maison Rampart
23. Sentier patrimonial Ridge Road
24. Relais Robinson
25. Shāwshe
26. Sylvia Grinnell
27. Tombstone
28. Twin Falls Gorge

◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux historiques nationaux (LHN)

29. LHN Arvia'juaq
30. PN Aulavik
31. PN Auyuittuq
32. Lieu traditionnel de pêche de Deline et LHN vieux Fort Franklin
33. LHN Passage automnal des caribous
34. PN Ivvavik
35. LHN Kitigaryuit
36. LHN Klondike (Dawson City)
37. PN Kluane
38. RPN Kluane
39. LHN Nagwichoonjik
40. RPN Nahanni
41. LHN Église Notre-Dame de Bonne-Espérance
42. Site canadien des pingos
43. PN Quttinirpaq
44. LHN Sahyoue et Edacho
45. PN Sirmilik
46. PN Tuklut Nogait
47. PN Vuntut
48. PN Wapusk
49. PN Wood Buffalo
50. LHN Yukon (SS Klondike)

* Régions à l'étude

51. Île Akpatok
52. Île Digges
53. Îles du bassin Foxe
54. Lac Mills/Edézhzié
55. Basses-terres Rasmussen
56. Wolf Lake



+ Parcs nationaux et lieux historiques nationaux proposés

- 57. Bras Est du Grand lac des Esclaves
- 58. Nord de l'île Bathurst
- 59. Monts Torngat
- 60. Tukut Nogait
- 61. Ukkusiksalik
- 62. Utkuhiksalik

★ Rivières et fleuves du patrimoine

- 63. Alesk
- 64. Arctic Red
- 65. Bonnet Plume
- 66. Kazan
- 67. Soper
- 68. Nahanni-Sud
- 69. Tatshenshini
- 70. Thelon
- 71. Thirty Mile (fleuve Yukon)

▼ Parcs et lieux historiques territoriaux proposés

- 72. Île Beechey
- 73. Lac Kusawa
- 74. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 75. Plateau Ram
- 76. Uvajuq











▲ Projet de rivière du patrimoine

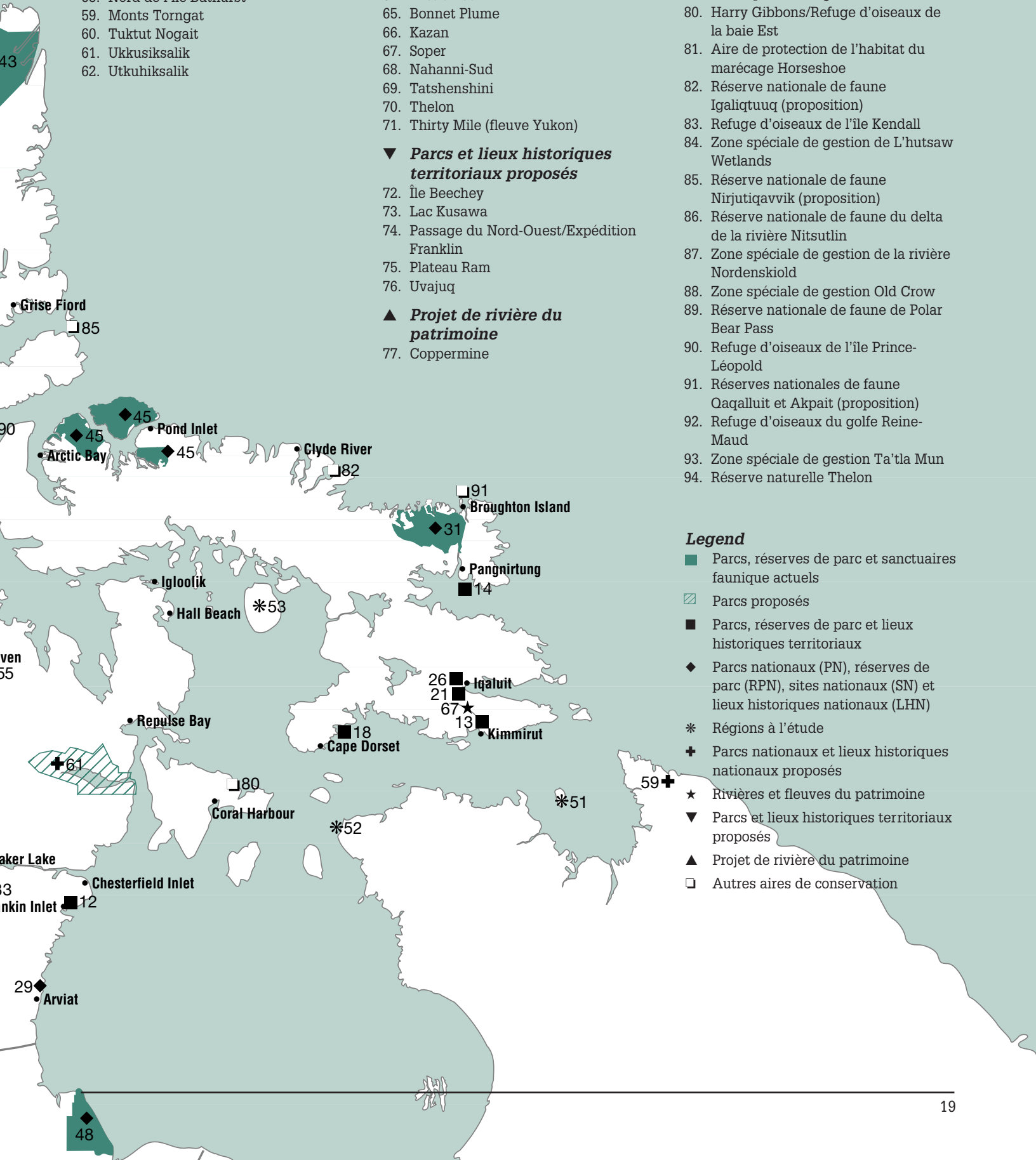
- 77. Coppermine

□ Autres aires de conservation

- 78. Zone spéciale de gestion Asi Keyi (proposition)
- 79. Zone spéciale de gestion Ddhaw Gro
- 80. Harry Gibbons/Refuge d'oiseaux de la baie Est
- 81. Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe
- 82. Réserve nationale de faune Iqaliqtuuq (proposition)
- 83. Refuge d'oiseaux de l'île Kendall
- 84. Zone spéciale de gestion de L'hutsaw Wetlands
- 85. Réserve nationale de faune Nirjutiqavvik (proposition)
- 86. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nitsutlin
- 87. Zone spéciale de gestion de la rivière Nordenskiöld
- 88. Zone spéciale de gestion Old Crow
- 89. Réserve nationale de faune de Polar Bear Pass
- 90. Refuge d'oiseaux de l'île Prince-Léopold
- 91. Réserves nationales de faune Qaqalluit et Akpait (proposition)
- 92. Refuge d'oiseaux du golfe Reine-Maud
- 93. Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun
- 94. Réserve naturelle Thelon

Legend

-  Parcs, réserves de parc et sanctuaires fauniques actuels
-  Parcs proposés
-  Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
-  Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux historiques nationaux (LHN)
-  Régions à l'étude
-  Parcs nationaux et lieux historiques nationaux proposés
-  Rivières et fleuves du patrimoine
-  Parcs et lieux historiques territoriaux proposés
-  Projet de rivière du patrimoine
-  Autres aires de conservation



Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit

Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Unité de gestion de l'Ouest de l'Arctique

Introduction

Trois parcs nationaux, trois lieux historiques nationaux et le site canadien des pingos protègent des régions qui représentent le caractère sauvage isolé, le patrimoine culturel et les paysages nordiques uniques de l'Ouest de l'Arctique, et en font la promotion. Les trois parcs sont relativement vastes comparativement aux parcs nationaux du sud du Canada et sont représentatifs de la nature sauvage qu'on trouve dans des endroits reculés du Nord. Les lieux historiques nationaux de Kitigaaryuit (région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit), de Fort McPherson et de Nagwichoonjik (région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in) commémorent l'importance de ces sites pour l'histoire du Canada.

Les activités de recherche et de surveillance entraînent une meilleure compréhension des ressources culturelles et écologiques et guideront la planification et la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et du site canadien des pingos. Parcs Canada a réalisé des projets de recherche au cours du printemps, de l'été et de l'automne 2000 afin de trouver réponse à des questions précises, et les activités de surveillance ont donné lieu à des observations répétées afin de comprendre en quoi les systèmes changent avec le temps et comment ils sont affectés par les perturbations. Les programmes de surveillance sont conçus pour qu'on puisse mieux connaître les divers éléments et processus de l'écosystème des sites gérés dans l'Ouest de l'Arctique, et comment ces ressources se modifient.

La prochaine étape dans la mise en oeuvre d'un programme de recherche

et de surveillance est de faire le sommaire des données recueillies. On publiera au début de 2001 un rapport faisant état du résultat de ces activités et dressant une évaluation de leur efficacité. Ce rapport vise avant tout à mettre à la disposition du personnel de Parcs Canada, des partenaires de la cogestion et du public les données recueillies, ainsi qu'à aider à la gestion des sites et de la région environnante. La création d'un système d'information géographique et d'un système de gestion des données est un élément essentiel pour rendre cette information utile pour la gestion du parc.

Le travail se poursuit avec un projet visant à mesurer les changements dans l'élévation du terrain au moyen d'images satellite obtenues avec un radiomètre perfectionné à très haute résolution (AVHRR). Chaque parc est photographié par l'AVHRR tous les dix jours; ces images fournissent des données au sujet des changements qui surviennent dans la végétation et l'enneigement. On organise présentement des activités supplémentaires de surveillance de la végétation et de l'habitat afin de compléter les données obtenues au moyen des images satellite.

Le personnel de Parcs Canada a réalisé des études des oiseaux nicheurs et des rapaces (en mettant l'accent sur le faucon pèlerin), en plus de participer à l'étude de contrôle des oiseaux des T. N.-O. et du Nunavut. On a également réalisé des études au sujet de l'orignal et du boeuf musqué du Versant nord du Yukon, et du lemming sur l'île Banks.

Parc national du Canada Aulavik

Le parc national du Canada Aulavik est situé au nord de l'île Banks et représente la région naturelle des basses-terres de l'Arctique Ouest. Les Inuvialuit et le gouvernement du Canada ont signé en 1992 une entente en vue de l'établissement du parc; les terres ont été mises de côté à cet effet

en 1994 et la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été modifiée le 20 octobre 2000 pour comprendre le parc national Aulavik.

Les activités de recherche à Aulavik comprennent l'inventaire des poissons de la rivière Thomsen, des études sur la paléolimnologie des lacs et des rivières, des études des récifs de corail dévoniens, ainsi que des études de classification des caribous et des boeufs musqués.

Des activités de surveillance écologiques ont eu lieu en l'an 2000; elles se concentraient sur le climat, la végétation et l'habitat, la faune, ainsi que l'incidence de l'utilisation des ressources naturelles et culturelles par les humains. La surveillance du climat comprenait des stations météorologiques automatisées pour mesurer la température de l'air, les précipitations, l'humidité, le rayonnement solaire, la vitesse et l'orientation éoliennes, l'enneigement et le rayonnement UV-B. On a procédé à des tests de qualité de l'eau de la rivière Thomsen et on a ajouté des sondes qui relèvent la température du pergélisol à deux stations météorologiques d'Aulavik.

On a surveillé les ressources culturelles de trois sites d'Aulavik. Ces activités de surveillance fourniront des données précieuses au sujet de la condition de ces sites.

Site canadien des pingos

Le site canadien des pingos, le seul site de cette nature au Canada, représente les caractéristiques du terrain du pergélisol et des pingos de la péninsule Tuktoyaktuk.

Deux aînés ont été conduits sur le site et interrogés au sujet de leur utilisation de la région, dans le cadre d'une étude portant sur les ressources culturelles qui a eu lieu en 2000.

Parc national du Canada Ivvavik

Le parc national du Canada Ivvavik est situé dans le Nord du Yukon et

représente les régions naturelles du Nord du Yukon et du delta du fleuve Mackenzie. Il a été créé dans le cadre de la *Convention définitive des Inuvialuit* en 1984.

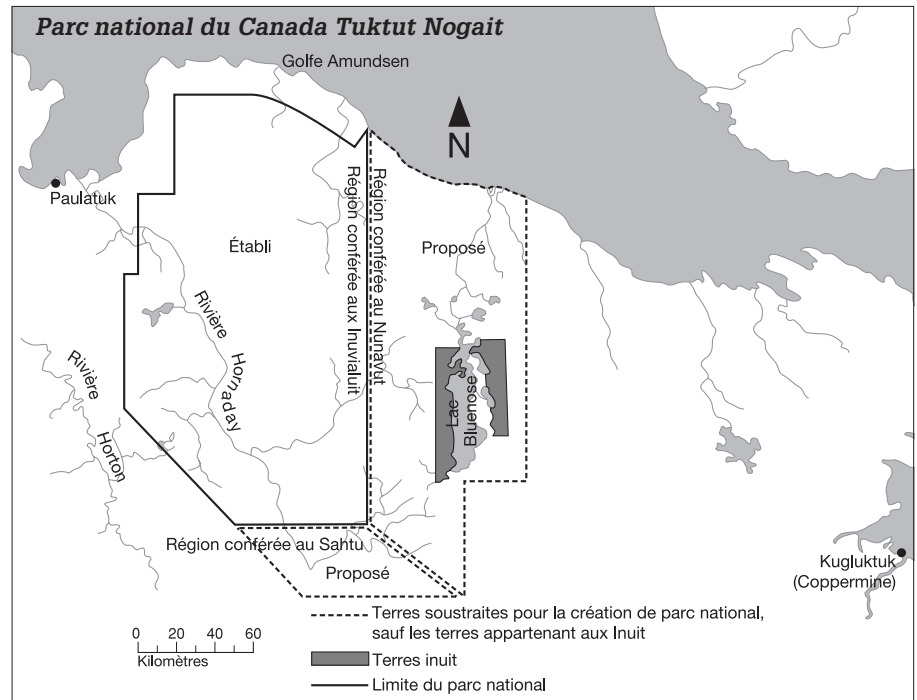
La recherche réalisée à Ivvavik comprenait l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur un lac isolé de la toundra, ainsi qu'un relevé de population du troupeau de caribous de la Porcupine. Un programme de surveillance des sites de campement s'est poursuivi le long de la rivière Firth afin d'évaluer l'incidence de l'activité humaine et la qualité du milieu naturel de ces camps. La surveillance des ressources culturelles le long de la rivière Firth fournira des données précieuses au sujet de la condition de ces sites.

Les activités de surveillance écologique menées à Ivvavik portaient sur le climat, la végétation et l'habitat, la faune et l'incidence de l'activité humaine sur les ressources naturelles et culturelles. On a testé la qualité de l'eau de la rivière Firth et mesuré son débit. On planifie à l'heure actuelle la surveillance de la profondeur du pergélisol aux stations météorologiques du parc.

Parc national du Canada Tuktut Nogait

Le parc national du Canada Tuktut Nogait se trouve à l'est de la communauté de Paulatuk, nichée au creux d'une baie de l'océan Arctique, et représente la région naturelle des collines de la toundra. Le parc a été établi en 1996, après sept années de négociations entre les Inuvialuit, le gouvernement des T. N.-O. et celui du Canada. Les terres ont été mises de côté dans la région touchée par le règlement de la revendication du Sahtu et au Nunavut jusqu'en 2003 pour les besoins du parc.

En décembre 1998, le secrétaire d'État aux parcs de l'époque a annoncé une aide financière accélérée de deux millions de dollars pour favoriser la création d'emploi et les retombées économiques associées au parc. Par suite de consultations auprès de la communauté, on a identifié un certain nombre de projets dont pourraient profiter le parc et la communauté de



Paulatuk. Citons notamment la prestation d'un programme de formation en écotourisme pour favoriser les futurs services de guide dans le parc et dans la région. On a mis la dernière main à la construction d'un centre d'accueil des visiteurs et d'une installation d'exploitation à Paulatuk, et Parcs Canada devrait s'installer dans ces nouveaux locaux en avril 2001. Parcs Canada a en outre parrainé six joueurs de tambour et danseurs inuvialuit de la région qui ont participé à l'Expo 2000 à Hanovre, en Allemagne. Le voyage fut une réussite et une expérience fort enrichissante pour ces jeunes de 13 à 15 ans.

Un certain nombre d'activités de surveillance ont également eu lieu en 2000. Des stations météorologiques automatisées ont mesuré la température de l'air, les précipitations, l'humidité, le rayonnement solaire, la vitesse et l'orientation éoliennes, l'enneigement et le rayonnement UV-B. On planifie présentement la surveillance de la profondeur du pergélisol à ces stations météorologiques. On a testé la qualité de l'eau et mesuré le débit de la rivière Hornaday.

On a réalisé deux projets de recherche portant sur les ressources culturelles, en plus de terminer la

deuxième année d'un programme d'inventaire archéologique échelonné sur trois ans. On a interrogé les aînés et les chasseurs de Paulatuk pour recueillir les connaissances locales au sujet de Paulatuk et de la région du parc.

On a également entrepris le dénombrement des bêtes, des relevés de la productivité et un recensement par relevé aérien des troupeaux de Bluenose-West et de cap Bathurst, sans compter les études de la qualité du milieu aquatique et des études paléolimnologiques de quatre lacs, et la cartographie de la végétation.

Gouvernement du Yukon – Tourisme – Direction du patrimoine

Parc territorial de l'île Herschel

On examine actuellement un certain nombre de questions concernant les structures patrimoniales de l'île Herschel. Les fondations du magasin et de l'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company (NW&TC) ont subi une érosion accrue due à l'action des vagues, en plus d'être endommagées par la glace de mer poussée par des vents de tempêtes en 2000. La région touchée par l'entente sur la chasse à la baleine à Pauline

Cove se trouve immédiatement au-dessus du niveau de la mer et est exposée aux effets des forces naturelles qui redessinent continuellement la côte. On a placé des sacs de sable le long de l'édifice de la NW&TC du côté de la rive et, une fois les fondations stabilisées, on surveillera la situation pour savoir si les indices récents révèlent une tendance et une menace à long terme.

La Direction du patrimoine procède à l'heure actuelle à la planification de la reconstruction de la charpente d'une hutte de terre préeuropéenne afin d'améliorer l'interprétation du mode de vie sur l'île avant sa découverte par Sir John Franklin en 1826. On se fondera sur des éléments découverts lors de recherches archéologiques sur l'île pour reconstruire la charpente. La Direction travaille également en collaboration avec le Centre des ressources culturelles inuvialuites afin de déterminer le traitement qui convient aux sépultures inuvialuit de l'île. On parle d'environ 100 sépultures, dont certaines grandement détériorées. On pourrait entreprendre des études pour identifier l'effet qu'a aujourd'hui la solifluxion due à la fonte du pergélisol sur les sépultures et l'effet qu'elle aura dans le futur.

La Direction du patrimoine participera à l'examen du plan directeur du parc, actuellement à l'étape de l'élaboration. Selon la *Convention définitive des Inuvialuit*, la région visée par le règlement à Pauline Cove doit être gérée par le gouvernement du Yukon avec la même rigueur que les lieux historiques nationaux (voir l'article suivant).

Ressources renouvelables – Tourisme et parcs

Parc territorial de l'île Herschel

L'île Herschel est officiellement devenue un parc territorial du Yukon en 1987, dans le cadre de la *Convention définitive des Inuvialuit*. On a terminé au début de 1991 un plan directeur pour le parc, en collaboration avec les Inuvialuit. L'examen officiel du plan a débuté en 2000 et devrait se terminer à l'été 2001. Nombre des enjeux qu'il faut aborder dans cet examen n'avaient pas été prévus à la fin des années 1980. En outre, on dispose maintenant de nouvelles données sur les ressources, ce qui permet de prendre des décisions mieux éclairées. Le plan révisé vise à donner à la gestion du parc son orientation stratégique à long terme.

L'une des principales questions soulevées est l'augmentation du nombre de visiteurs dans le parc. Les croisières ont augmenté considérablement dans le passage du Nord-Ouest au cours des sept dernières années et l'île Herschel sert maintenant d'escale. Des groupes de plus de 100 visiteurs s'arrêtent sur l'île pour une escale de quatre heures ou plus, et de deux à quatre bateaux de croisières arrivent chaque été. Cette situation est préoccupante car la capacité d'accueil est insuffisante et il faut trouver un moyen pour gérer efficacement la visite de groupes si nombreux, sans abîmer le parc pour que les autres visiteurs puissent continuer à en profiter (voir l'article précédent).

La question de l'utilisation, opposée aux besoins de protection, sera évaluée en détail, en tenant compte en particulier de la superficie restreinte du parc. Le nombre annuel de visiteurs est passé de 150 au début des années 1990 à 750-900 ces dernières années. Il faut mettre un terme à cette tendance. Il faut prendre des mesures immédiates pour protéger les ressources du parc tout en essayant de répondre aux besoins des visiteurs.

Un autre point qui a été soulevé est qu'il est devenu évident que le parc ne peut être géré en tant qu'entité distincte, bien qu'il s'agisse d'une île. Les activités environnantes ont sur le parc des incidences tant sur le plan environnemental que sur le plan visuel. L'accroissement de l'exploration et de l'extraction pétrolières, de même que l'augmentation de l'activité aérienne, par exemple, peuvent avoir des répercussions importantes sur le parc et sur les visiteurs. Une gestion intégrée, qui inclut les régions à l'extérieur du parc, peut s'avérer nécessaire pour minimiser ces répercussions et préserver les valeurs écologiques de la grande région.

On se penchera sur ces questions, et sur d'autres, pendant l'hiver 2000-2001, par le biais de forums publics et de rencontres avec des groupes d'intérêt qui se tiendront dans l'ensemble du Yukon et dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit. Ces rencontres permettront de modifier le plan directeur pour le rendre plus approprié à la gestion des ressources du parc au début du XXI^e siècle.

Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in

Institut social et culturel gwich'in

Projet de recherche biographique sur les aînés gwich'in

Sarah Simon, Hyacinthe Andre, Mary Kendi, Eunice Mitchell, Pierre Benoit, Catherine Mitchell, et Alfred Semple, sept des aînés les plus âgés des quatre communautés gwich'in, ont été interrogés l'été dernier au nom de l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) au sujet de leurs antécédents. Cette information a servi à établir le « calendrier des aînés de l'ISCG 2001 ». On devrait procéder à d'autres entrevues l'an prochain et le tout pourrait mener à la publication d'un livre scolaire.

Projet d'ethnobotanique gwich'in

L'Institut social et culturel gwich'in a travaillé de concert avec Parcs Canada, le Aurora Research Institute et des aînés gwich'in pour produire un livre au sujet de l'utilisation traditionnelle des plantes par les Gwich'in : nourriture, médicaments, abris et outils. Ce livre donne le nom gwich'in de ces plantes, l'endroit où on peut les trouver et l'utilisation qu'on peut en faire. Le livre contient aussi quelques recettes pour faire des médicaments. Il a été publié au début de 2001.

Livre sur l'histoire de la collectivité des Gwich'in Gwichya

Depuis 1996, l'Institut social et culturel gwich'in travaille à la rédaction d'un livre portant sur l'histoire de l'utilisation du sol sur ces terres et sur l'histoire de la collectivité, intitulé *Googwandak: A History of the Gwichya Gwich'in and of Tsiigehtchic*. Le livre sera publié à l'hiver 2000-2001. Ce document unique décrit la culture des Gwichya Gwich'in et la façon dont ils utilisaient le sol, en se fondant sur l'histoire orale, les archives, des données publiées et des données archéologiques réunies depuis 1992.

Ce document de 350 pages contient plus de 100 photos, cartes et diagrammes; il s'agit d'une contribution exceptionnelle à la littérature nordique et d'une ressource pédagogique très précieuse. Ce projet a bénéficié de l'aide financière de Parcs Canada, du Fonds du millénaire, du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du gouvernement des T. N.-O., du Conseil de l'éducation de Beaufort-Delta, du Conseil des Gwichya Gwich'in et de l'administration scolaire du district de Tsiigehtchic. Ce livre est le premier d'une série qui sera produite au cours des 10 prochaines années sur l'histoire des communautés gwich'in et de l'utilisation du sol.

Plan de revitalisation de la langue gwich'in

Dernièrement, le gouvernement des T. N.-O. a transféré la responsabilité des programmes linguistiques et des sommes d'argent qui y sont rattachées aux groupes linguistiques autochtones concernés des T. N.-O. Cet été, l'Institut social et culturel gwich'in a entrepris la mise en oeuvre d'un plan quinquennal de revitalisation de la langue gwich'in élaboré en 1999-2000, de concert avec les communautés et organisations gwich'in, les écoles locales et le gouvernement. On a embauché un responsable des programmes linguistiques et un technolinguiste pour mettre en branle les projets et programmes décrits dans le plan. Les projets ayant bénéficié d'une aide financière en 2000 comprennent le dictionnaire gwich'in, le projet sur les vêtements traditionnels, les projets portant sur les langues des communautés, le projet de biographie des aînés gwich'in, ainsi qu'un projet de calendrier 2001 où figurent des aînés gwich'in.

Camp scientifique gwich'in

L'institut social et culturel gwich'in a offert son cinquième camp annuel

portant sur les connaissances traditionnelles associées à la terre et sur la science occidentale, destiné aux élèves du secondaire. Cette année, le camp se tenait au camp Knut Lang, à l'extérieur d'Aklavik, en mars 2000. Des étudiants venus d'Aklavik, Inuvik et Tsiigehtchic ont travaillé avec des aînés gwich'in; des membres de la communauté locale experts en histoire, culture et connaissance traditionnelle des Gwich'in; des anthropologues, des biologistes et des géographes qui font partie d'organisations et de commissions de cogestion gwich'in; ainsi qu'avec le gouvernement des T. N.-O. Les étudiants qui ont terminé leur séjour ont reçu deux crédits d'études. Le camp répond à une préoccupation largement répandue à l'effet que les jeunes de la région visée par le règlement de la revendication gwich'in ne passent pas suffisamment de temps sur le terrain, à apprendre à connaître la culture gwich'in et les connaissances traditionnelles. Il répond également à l'inquiétude soulevée par le fait que les étudiants décrochent au secondaire et ne possèdent donc pas les qualifications et les compétences voulues pour occuper nombre des emplois requis pour appliquer avec succès la revendication territoriale des Gwich'in ou pour dénicher un emploi professionnel.

Site Internet

Au cours de l'année 2000, le Conseil tribal des Gwich'in (CTG) a créé un site Web qui contient de l'information au sujet de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in* et sur les organisations touchées par le CTG. L'Institut social et culturel gwich'in est l'élément culturel, patrimonial et éducatif du CTG; on trouve maintenant de l'information au sujet de l'Institut sur le site Web, en cliquant sur le lien « Educational and Social ». Le site Web est à l'adresse www.gwichin.nt.ca.

**Projet de lieu historique national
Nagwichoonjik
(Section gwich'in du fleuve
Mackenzie, entre la rivière Thunder
et Point Separation)**

Nagwichoonjik a été désigné lieu historique national en janvier 1998. Il est unique en son genre au Canada, étant l'un des plus vastes sites de ce genre, s'étendant sur 170 km le long du fleuve Mackenzie, et parmi les premiers lieux historiques désignés au moyen du concept de « paysage culturel ». Le Comité directeur de la communauté de Nagwichoonjik a mis la dernière main au texte qui sera gravé sur la plaque qui sera posée dans la communauté de Tsiighetchic, commémorant le lieu historique national. L'énoncé d'intégrité commémorative devrait être terminé à la fin de l'automne ou au début de l'hiver 2001; il mènera à l'élaboration du plan directeur et à la négociation d'une entente de partage des frais.

**Rapatriement et reproduction de
vêtements traditionnels gwich'in**

Au cours de l'automne et de l'hiver 2000, l'Institut social et culturel gwich'in, en partenariat avec le Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles (CPSPG), a entrepris de reproduire un habit d'homme gwich'in en peau de caribou du XIX^e siècle conservé à l'heure actuelle au Musée canadien des civilisations. L'habit se compose d'une tunique, d'un pantalon avec pieds intégrés, casquette, mitaines et gaine pour couteau; il est amplement décoré de piquants de porc-épic teints, de graines de saule blanc soyeux et de franges. Des couturières des quatre communautés gwich'in travaillent à la reproduction de l'habit, en utilisant du matériel et des méthodes traditionnels pour la fabrication et la décoration. Elles fabriqueront cinq exemplaires de l'habit, soit un pour chacune des quatre communautés de la région visée par la revendication territoriale des Gwich'in à des fins éducatives et pour des expositions, et un pour le CPSPG, où il sera exposé et dont il enrichira la collection. Les cinq reproductions devraient être terminées en mars 2001. Toutes les étapes de ce processus sont

enregistrées en prévision d'un document vidéo éducatif qui devrait être disponible en 2001-2002.

**Projet d'enregistrement et
d'archives photographiques**

Pendant le déroulement de nombreux projets réalisés par l'Institut social et culturel gwich'in, des centaines d'heures d'histoire orale ont été enregistrées et des milliers de photos et de diapositives ont été prises. En travaillant en collaboration avec le personnel du programme de revitalisation de la langue gwich'in, l'Institut veille à ce que ces enregistrements, photos et diapositives soient tous traduits, transcrits, répertoriés, catalogués et archivés, et que des copies en soient déposées aux archives territoriales. Pour rendre ce matériel plus accessible aux bénéficiaires gwich'in et aux écoles, l'Institut installe au centre culturel un centre d'écoute où les gens peuvent venir écouter leurs parents

parler de la terre et de leur culture.

En plus des projets ci-dessus, l'Institut continue à étudier les utilisations qui sont faites de la terre et de l'eau au nom du Conseil tribal des Gwich'in pour l'Office des terres et des eaux et pour le bureau de la gestion foncière gwich'in, en plus de formuler des conseils à propos des répercussions possibles sur les ressources patrimoniales de la région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in. Des discussions sont en cours au sujet de la création d'un module patrimonial pour le système d'information géographique du bureau de la gestion foncière gwich'in. L'Institut formule également des commentaires dans le cadre de la stratégie relative aux aires protégées de la région visée par la revendication territoriale des Gwich'in et au Yukon (aires d'usage principal et secondaire), et travaille à faire progresser cette initiative.

Gouvernement du Canada – Parcs Canada

Le mois d'octobre 2000 fut riche en réalisations pour l'Agence Parcs Canada.

Le 12 octobre, la ministre du Patrimoine canadien a officiellement divulgué le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*. Cette stratégie à long terme répond au besoin d'améliorer le réseau afin de commémorer les peuples, lieux et événements qui ont forgé l'histoire du Canada, et prévoit plus d'efforts pour souligner les réalisations des peuples autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles dans l'histoire canadienne.

Le *Plan d'entreprise de l'Agence canadienne des parcs 2000-2001/2004-2005* a été déposé au Parlement le 16 octobre. Le Plan décrit les objectifs stratégiques de l'Agence et ses stratégies d'investissement pour les cinq prochaines années.

Déposé au parlement le 18 octobre, le *Rapport 1999 sur l'état des lieux patrimoniaux protégés du Canada* souligne les progrès

marqués réalisés dans l'établissement du réseau de parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres lieux patrimoniaux protégés. Le rapport aborde également certains sujets de préoccupation, notamment le stress écologique imposé aux parcs nationaux.

Le projet de loi C-27, *Loi concernant les parcs nationaux du Canada*, a reçu la sanction royale le 20 octobre. Il s'agit de la plus importante réglementation qui régit le mandat de Parcs Canada, qui est de protéger et de gérer les parcs nationaux du Canada. Les parcs nationaux du Canada suivants ont été officiellement ajoutés au réseau des parcs nationaux : Aulavik, Auyuittuq, Quttinirpaaq, Sirmilik et Wapusk (voir les autres articles aux pages 20 et 28). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site de Parcs Canada, à l'adresse www.parksCanada.gc.ca.

Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Lieux historiques nationaux

Lieux historiques nationaux du Canada du lieu de pêche de Délne et de Fort Franklin

Sahyoue (mont Grizzly Bear) et Edacho (collines Scented Grass)

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a commémoré conjointement les sites du Fort Franklin et le lieu de pêche traditionnel des Dénés de Délne en 1996. Ensemble, ces deux sites témoignent des rapports entre les peuples autochtones et les explorateurs eurocanadiens au XIX^e siècle. Sahyoue (le mont Grizzly Bear) et Edacho (les collines Scented Grass) ont quant à eux été désignés paysages culturels d'importance historique nationale en 1998. Sahyoue et Edacho sont des exemples de sites qui assurent la continuité du patrimoine culturel d'un peuple qui vivait en grand nomade lorsqu'il n'était pas installé sur la terre ferme.

Les quatre sites ont été commémorés au cours de l'été 1999 par le dévoilement de deux plaques trilingues et de panneaux d'interprétation. Cette cérémonie soulignait les efforts continus de la communauté de Délne, qui a travaillé en partenariat avec les gouvernements territorial et fédéral pour assurer la protection et la mise en valeur de ces deux sites.

Programme national de partage des frais

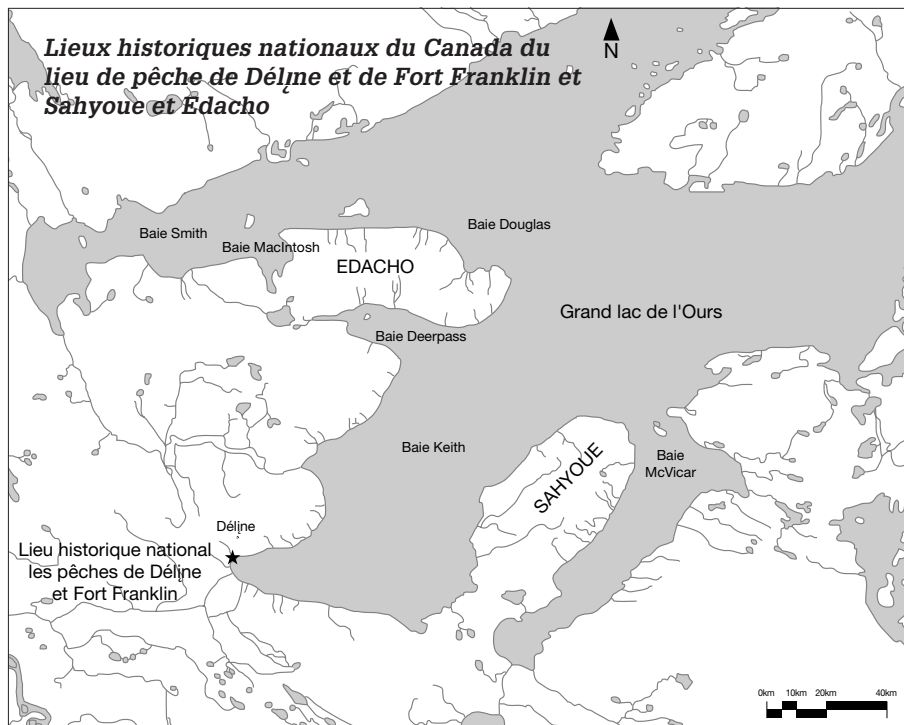
Depuis la commémoration en 1999, la communauté de Délne a continué à travailler avec Parcs Canada pour répondre aux exigences prévues par le programme national de partage des frais (un programme qui procure de l'aide pour les sites historiques nationaux qui ne sont pas sous la responsabilité de Parcs Canada). Ce travail impliquait la rédaction d'un énoncé d'intégrité commémorative (EIC), ainsi qu'un rapport de conservation et de mise en valeur.

L'EIC décrit ce qui donne au site son importance nationale, ainsi que l'état ou l'intégrité du site. Le rapport de conservation et de mise en valeur décrit quant à lui un plan d'action précis pour le travail à faire, le cas échéant, en fonction des valeurs identifiées dans l'EIC. Il précise qui doit faire le travail, à quel moment et à quel coût, pour les cinq prochaines années.

L'information nécessaire à la rédaction du rapport de conservation et de mise en valeur a été réunie en faisant des recherches, des visites à d'autres lieux historiques nationaux et grâce à une consultation permanente avec la communauté de Délne. Par ces activités, on voulait réunir des données qui aideraient à identifier les enjeux, options et considérations à étudier dans la mise en valeur, la conservation et la mise en oeuvre des sites de Délne. Plus précisément, on a recueilli de l'information à propos des implications de nature logistique, ainsi que des ressources culturelles et leur état actuel, on a procédé à l'analyse des coûts et dressé des aperçus généraux sur ce qu'implique la gestion d'un paysage de cette taille.

Un représentant de Délne a participé à un atelier de deux jours sur la gestion des ressources culturelles organisé par Parcs Canada en juin 2000, suivi d'une visite d'autres lieux historiques nationaux de l'unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique (Fort Langley, Hatzic Rock, et Gulf of Georgia Cannery), visite qui a duré deux jours. Ils ont pu ainsi se familiariser avec le fonctionnement d'autres lieux historiques nationaux et avoir une idée des questions auxquelles on est confronté chaque jour dans ces lieux.

On a également visité la réserve de parc national du Canada Nahanni et le site Sahyoue de Délne au cours de l'été 2000. Le voyage de trois jours en bateau pour se rendre à Sahyoue comprenait des visites à des sites



représentatifs de l'histoire des Dénés du Sahtu : lieux de nature spirituelle, lieux de sépulture, campements et cabanes, ainsi qu'un portage traditionnel sur la Sahyoue. À chaque endroit, des histoires ont été racontées, avec le mode de vie traditionnel des Dénés du Sahtu en toile de fond. Ces histoires abordaient l'utilisation traditionnelle du site, saisissant l'esprit du lieu et enrichissant l'expérience générale et la compréhension du site.

Protection de terres en vertu de la stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest

Des terres pour Sahyoue et Edacho ont été mises de côté en février 2001 pour une durée de cinq ans conformément à la stratégie des zones protégées des T. N.-O. Cette mesure provisoire, prise sous le parrainage de la ministre chargée de Parcs Canada, permet de mettre de côté le sol et le

sous-sol de terres de l'État et le sous-sol de terres du Sahtu. Elle empêchera toute partie d'enregistrer des intérêts concernant ces terres pendant que les Dénés et les Métis du Sahtu et le gouvernement décident quelle est la meilleure manière pour les conserver, les gérer et les protéger à l'avenir.

Parcs Canada continue de travailler avec la collectivité de Délıne à la protection et à la mise en valeur des quatre sites.

Parcs nationaux

Proposition concernant l'expansion du parc national du Canada Tuklut Nogait

En mars 2001, la ministre chargée de Parcs Canada a annoncé que des discussions allaient débiter dans la région touchée par le règlement de la revendication du Sahtu sur l'expansion possible du parc national du Canada

Tuklut Nogait. La décision a été prise en raison de l'intérêt manifesté par les Dénés et les Métis du Sahtu. Tout agrandissement du parc national respecterait les dispositions de *l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* et serait géré conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et à l'entente de création du parc. Le parc agrandi comprendrait des terres de deux régions touchées par des règlements de revendication territoriale (la région visée par le règlement de la revendication territoriale du Sahtu et la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit); il serait cependant géré comme une entité unique à l'aide d'un seul plan directeur préparé pour l'approbation de la ministre sur recommandation d'un conseil de gestion de parc. La nation Sahtu aurait un représentant au conseil.

Premières nations Dogrib

Gouvernement des T. N.-O. – Éducation, Culture et Formation – Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles

Projet de construction d'une réplique d'une tente dogrib en peau de caribou

La tente en peau de caribou dogrib fut la principale forme d'habitation pendant des siècles; la tradition orale des Dogrib et les documents enregistrés en font état. Les sites archéologiques des T. N.-O. révèlent que la structure de forme conique était utilisée depuis au moins 5 000 ans. Comme l'illustrent les photographies historiques, des centaines de ces tentes étaient utilisées chaque jour au début du XX^e siècle, mais elles furent rapidement remplacées par les tentes de toile lorsque ces dernières devinrent chose courante dans les années 1920.

Le Projet de construction d'une réplique d'une tente dogrib en peau de caribou a débuté en 1997, avec le rapatriement aux T. N.-O. d'une tente

en peau de caribou dogrib vieille de 104 ans, qui était au musée d'histoire naturelle de l'Université de l'Iowa. Achetée en 1893 de Bear Lake Chief, important commerçant dogrib, par le naturaliste Frank Russel, la tente se trouve maintenant dans la collection permanente du Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles (CPSPG). Il s'agit probablement de la seule tente en peau de caribou dogrib qui existe toujours et elle est devenue un important témoin d'une époque disparue.

En juin 1998, le CPSPG, en partenariat avec la nation dogrib, a mis sur pied une exposition de cinq mois de la tente originale. Cependant, en raison de l'âge et de la fragilité de la tente, on l'a démontée en octobre 1998. Par suite du grand intérêt manifesté par le public, le CPSPG s'est associé à la Commission des services communautaires des Dogrib et au Conseil des Dogrib visés par le traité 11 pour mettre sur pied un projet visant à créer deux répliques de la tente originale.

On a demandé à sept femmes dogrib

de participer au projet. Elles ont accepté de tanner les peaux, de les coudre, de décorer les tentes et de transmettre leur savoir-faire aux jeunes Dogrib. Les aînés ont établi un camp à Russell Lake, près de Rae où, tout au long de l'automne 1999 et du printemps 2000, les tentes ont été fabriquées. Un des principaux objectifs du projet était de transmettre ce savoir-faire à la jeune génération. On a sélectionné un site pour y installer un camp, avec accès par route, et de nombreux jeunes l'on visité tous les jours pour observer les travaux et y participer. Le tannage des peaux de caribou est laborieux et il a fallu plusieurs semaines pour préparer les peaux nécessaires au projet. Au total, on a obtenu 75 peaux, puisqu'il faut plus de 30 peaux pour chacune des deux répliques. Une fois les peaux tannées, les femmes ont mis près de trois semaines à tailler et à coudre les deux tentes avec de la babiche de caribou. Il fallait tailler les peaux avec soin pour que la tente soit bien tendue. La conception d'une structure aussi complexe de peaux demande certaines connaissances et habiletés.

Pendant que les femmes s'occupaient des peaux, les hommes se rendaient en bateau à un site au nord de Rae pour collecter l'ocre. Mêlé à l'eau et appliqué sur les peaux avec les doigts, l'ocre aidait à sceller les coutures et à les rendre étanches, tout en colorant la tente. On confère aussi à l'ocre des propriétés chamaniques et, en peignant un cercle autour de la tente, on en préserve les occupants du malheur.

Les tentes ont été érigées à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des Dogrib en août 2000, sous les yeux des représentants de toutes les communautés dogrib. À cette occasion, la nation dogrib a félicité les femmes pour leur excellent travail et a remis l'une des tentes au CPSPG, qui l'a intégrée à sa collection permanente. L'autre tente se tient maintenant à l'école élémentaire Elizabeth Mackenzie de Rae, où elle rappellera

constamment aux jeunes Dogrib leur culture, leur histoire et leur identité. L'ensemble du projet a été filmé sur bande vidéo et, à l'hiver 2000-2001, un documentaire de 30 minutes sera réalisé pour illustrer tous les aspects de la construction, du début à la fin.

Pour voir des photographies des tentes en construction, visitez le site Web du CPSPG à l'adresse <http://pwnhc.learnnet.nt.ca/exhibits/lodge/lodgeproject.html>.

Régions touchées par les revendications des Dénés et des Métis (Mackenzie Sud)

Gouvernement du Canada – Environnement Canada – Service canadien de la faune

Lac Mills

Les marécages entourant le lac Mills, élargissement du fleuve Mackenzie à 40 km en aval de sa sortie du Grand Lac des Esclaves, au confluent de la rivière Horn, constituent une importante aire de repos pour des espèces migratrices de sauvagine qui traversent la vallée du Mackenzie. De 1994 à 1997, le Service canadien de la faune effectua des relevés aériens au lac Mills en vue de dénombrer la sauvagine et les oiseaux

de rivage qui arrêtent au lac Mills au cours des périodes de migration du printemps et de l'automne. Ce sont là les premières données recueillies au lac Mills depuis le début des années 1970.

La collectivité de Fort Providence aimerait protéger le lac Mills en raison des activités de subsistance et de tout l'aspect culturel qui y sont rattachés. Malheureusement, le régime de propriété de terres privées vient compliquer la situation. Dernièrement, les responsables des Premières nations Deh Cho et les collectivités de Fort Simpson et Fort Providence ont officiellement accepté de réunir le

projet de zone protégée du plateau Horn et celui du lac Mills. Dorénavant, une seule zone protégée sera soumise dans le cadre du processus défini dans la Stratégie des zones protégées des T. N.-O. (voir les autres articles aux pages 9 et 11). Parmi les caractéristiques qui seront protégées dans cette zone unifiée, citons notamment :

- un exemple représentatif de la forêt boréale (écorégion du plateau Horn) qui abrite une population de caribous des bois qui figure maintenant sur la liste des espèces menacées d'extinction au Canada;
- un important marécage nordique.

Nunavut

Gouvernement du Canada – Pêches et Océans Canada

Collaborer pour la baie d'Hudson

Pêches et Océans Canada, dans le cadre de son Programme des océans, Gestion de l'habitat, des pêches et des océans de la région du Centre et de l'Arctique, a organisé deux ateliers à Winnipeg en octobre 2000, intitulés *Charting a Coordinated Approach to Management for the Western Hudson Bay* (Vers une démarche de gestion coordonnée du secteur Ouest de la baie d'Hudson) et *Examining the Health of the Hudson Bay Ecosystem*. Parmi les autres organisations qui ont parrainé

ces ateliers, citons Conservation Manitoba, le ministère du gouvernement communautaire et du transport (Community Government and Transportation) du gouvernement du Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc., le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, Manitoba Hydro, et le centre des sciences d'observation de la terre (Centre for Earth Observation Science) de l'Université du Manitoba.

Ces ateliers réunissaient des intervenants clés ayant des intérêts dans la région ouest de la baie d'Hudson. Les ateliers visaient à mettre en branle un processus de

coordination des activités de gestion des écosystèmes estuarien, côtier et marin de la région ouest de la baie d'Hudson. Les ateliers devaient également permettre aux participants de comprendre ce qu'est le Programme des océans.

Plus de 140 personnes ont participé aux ateliers : des représentants du Nunavut, des organisations inuites du Nunavut, des Premières nations, du Manitoba, du Canada, des universités, de l'industrie et des organisations non gouvernementales, ainsi que des consultants, des scientifiques et des membres des collectivités.

Pour ouvrir les ateliers, on avait

organisé une exposition d'affiches et des démonstrations à l'ordinateur portant sur l'utilisation du sol et les activités de recherche réalisées dans la baie d'Hudson. Suivirent des communications abordant les activités de gestion de la terre et de l'eau et les responsabilités inhérentes, groupées sous cinq thèmes :

- environnement;
- acquisition, mise en commun et gestion de l'information et des connaissances;
- culture et activités de subsistance des Inuits et des Premières nations;
- économie;
- questions de compétence.

Les ateliers se sont terminés avec la description et l'évaluation de l'état actuel de l'écosystème de la baie d'Hudson et l'identification des indices de qualité de l'environnement marin.

Les ateliers ont permis de poser les bases des prochaines étapes et serviront de guide pour l'adoption de mesures de gestion coordonnées dans la baie d'Hudson. Un élément important de ce mode de gestion sera de décrire un processus pour déterminer les besoins et priorités en matière de recherche dans la baie d'Hudson.

Les actes de ces ateliers sont disponibles depuis janvier 2001. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec Helen Fast, au (204) 984-3483 (fasth@dfo-mpo.gc.ca), ou avec Don Cobb, au (204) 983-5135 (cobbd@dfo-mpo.gc.ca), à Pêches et Océans Canada, Région du Centre et de l'Arctique, 501 University Crescent, Winnipeg, (Manitoba) R3T 2N6.

Parcs Canada – Unité de gestion du Nunavut

Introduction

Selon l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement et les Inuits sont tenus de conclure une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) avant l'établissement de parcs nationaux dans la région visée par le règlement de l'Accord. L'ERAI signée le 12 août 1999 vise trois parcs (Auyuittuq, Quttinirpaaq et

Sirmilik), mais prévoit des dispositions particulières pour chacun d'entre eux. Ainsi, certaines dispositions visent uniquement le parc Sirmilik, car la plus grande partie du Refuge d'oiseaux de l'île de Bylot se trouve à l'intérieur de ses limites. Le plan de conservation du Refuge restera donc en vigueur même après l'établissement du parc national.

Parc national du Canada Auyuittuq

Le parc national du Canada Auyuittuq (la terre qui ne fond jamais) a une superficie de 19 707 km² et est représentative de la région naturelle du détroit de Davis. Établi en tant que réserve de parc national du Canada Auyuittuq en 1976, Auyuittuq a obtenu son statut de parc national en l'an 2000. Il est exploité depuis le début des années 1970, attirant environ 600 visiteurs par saison. La période du gel au début de l'hiver et celle du dégel au printemps ralentissent l'achalandage au parc. La saison estivale s'étire de juillet à la mi-septembre, tandis que l'hiver, on peut y voyager de la fin de novembre jusqu'au mois de mai. Les visiteurs peuvent y pratiquer la randonnée pédestre, l'escalade, la randonnée sur glacier, la randonnée en ski et le ski de haute montagne. Les pourvoyeurs locaux offrent à l'heure actuelle le transport par bateau, des voyages guidés, le transport en traîneau à chiens ou en motoneige jusqu'au parc. Les bureaux du parc et les centres d'accueil sont situés à Pangnirtung et à Qikiqtarjuaq.

Parc national du Canada Quttinirpaaq

Le parc national du Canada Quttinirpaaq (le toit du monde) est représentatif de la région naturelle de l'Est de l'Extrême-Arctique. Il s'agit du deuxième plus grand parc national du Canada, couvrant une superficie de 37 775 km². Établi en tant que réserve de parc national du Canada de l'île d'Ellesmere en 1998, Quttinirpaaq a obtenu le statut de parc national en l'an 2000. Environ 150 touristes visitent le parc pendant la saison touristique, qui s'étend de juin à août. Le personnel et les touristes doivent d'abord se rendre à Resolute Bay pour ensuite continuer jusqu'à Tanquary

Fiord, où se trouve un campement de base/centre opérationnel.

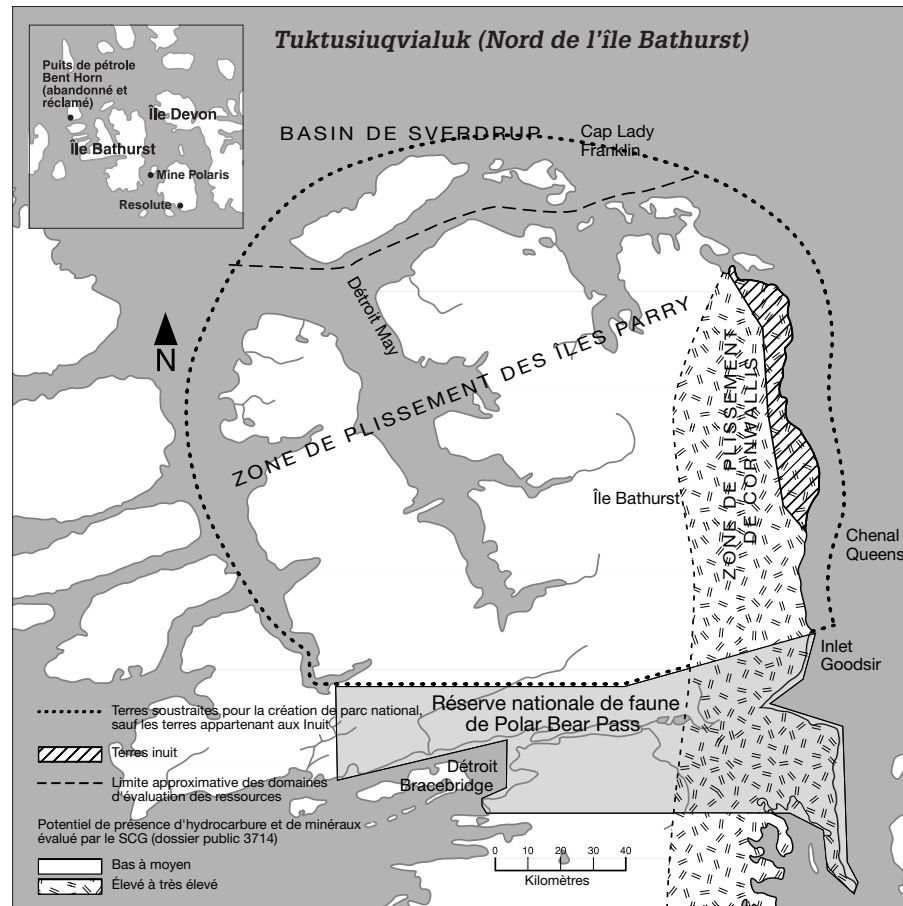
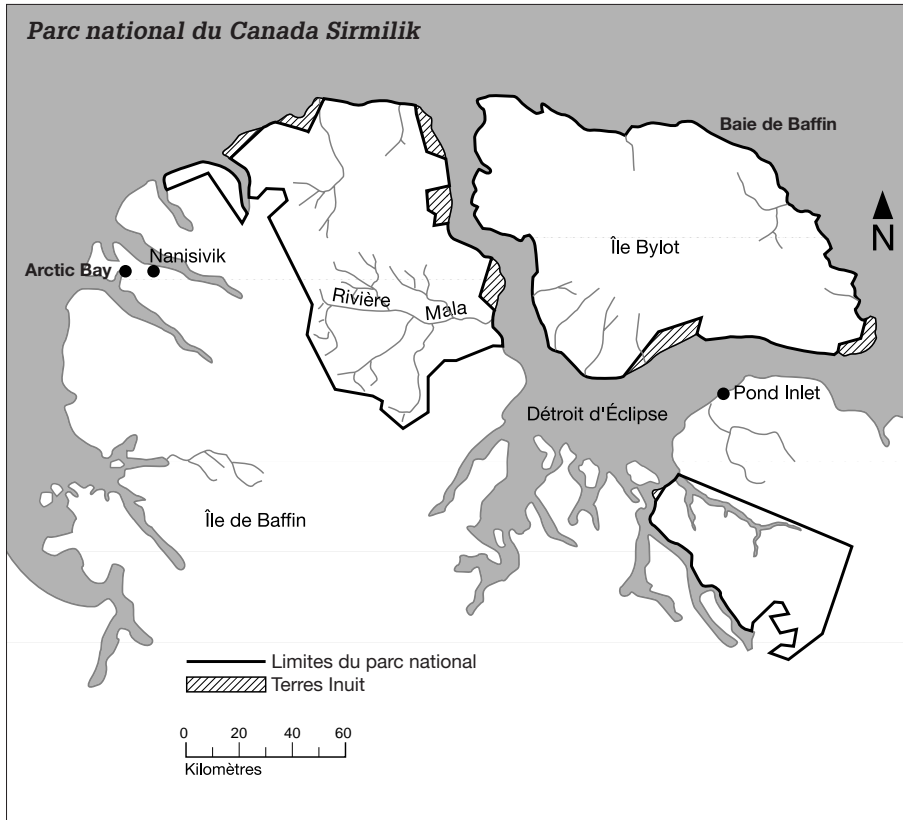
Parc national du Canada Sirmilik

Le parc national du Canada Sirmilik (le lieu des glaciers), dernier-né des trois parcs de l'île de Baffin, offre des paysages spectaculaires et des activités d'observation de la faune. Il est riche de sites archéologiques et de patrimoine culturel, au grand bonheur des touristes qui y vivent une expérience dans la nature des plus enrichissantes. Sirmilik a été établi en l'an 2000 et couvre une superficie d'environ 22 000 km². Le parc est représentatif de la région naturelle des basses-terres de l'est de l'Arctique. Un bureau du parc a été ouvert à Pond Inlet, à côté du centre d'accueil. Le personnel a préparé une trousse d'information pré-départ et se familiarise lui-même avec la région. La saison touristique peut être comparable à celle du parc Auyuittuq, selon les températures et les conditions d'enneigement et de gel.

Au cours de l'an 2000, on a réuni des comités de gestion conjoints responsables des parcs Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik. Chaque comité se compose de six personnes, trois nommées par l'association des Inuits de Qikiqtani et trois par le gouvernement fédéral. Les comités conseillent la ministre responsable des parcs respectivement à tous les aspects de la planification et de la gestion des parcs.

Tuktusiuqviauluk (Nord de l'île Bathurst)

Le Nord de l'île Bathurst est non seulement représentatif de la nature géologique, de la topographie, de la végétation et de la faune de la région naturelle de l'Ouest de l'Extrême-Arctique, mais il constitue également un habitat important pour le caribou de Peary, une espèce menacée d'extinction présente uniquement dans les îles arctiques canadiennes. En raison des rudes hivers, la population de caribous de Peary a dangereusement diminué au cours des dernières années. Une importante aire de mise bas de cette espèce se situe dans la partie nord de l'île.



Appuyé par la communauté, le gouvernement des T. N.-O. et l'association des Inuits de Qikiqtani, le premier ministre du Canada a annoncé en octobre 1996 qu'en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*, des terres seraient mises en réserve pour l'établissement du futur parc national. En vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2001, une telle mesure empêchera toute manifestation d'intérêt dans ces terres, par exemple la création d'une concession minière.

L'île de Bathurst est adjacente à la Petite île Cornwallis, où se trouve la mine Polaris. Cette mine de métal commun, la plus septentrionale au monde, appartient à la Cominco Ltée. En 1995, des géologues de la Commission géologique du Canada (CGC) ont découvert des traces de plomb et de zinc sur l'île de Bathurst, au sud du site proposé. Selon les rapports préliminaires de la CGC sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME), l'île recèle un grand potentiel de plomb et de zinc dans sa partie nord, à l'intérieur des limites proposées pour le parc. Au nord-ouest de l'île de Bathurst se trouve le bassin de Sverdrup, qui renferme d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel.

La CGC publia son Rapport définitif sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques (dossier public n° 3714) en avril 1999. Le rapport indique un potentiel très élevé de dépôt de plomb et de zinc, et un potentiel allant de moyen à élevé de pétrole et de gaz pour la zone de plissements de Cornwallis, dans l'est de l'île de Bathurst. En ce qui concerne le reste de la zone étudiée par la CGC, le rapport lui attribue un potentiel allant de moyen à élevé respectivement au métal commun et au gaz naturel. La région examinée par la CGC constitue en outre une route d'accès possible vers des ressources connues de pétrole et de gaz dans des parties adjacentes du Nord du Nunavut. La mine Polaris et le champ pétrolier Bent Horn Well, qui n'est plus exploité, ont prouvé que l'extraction de ressources dans l'Arctique est économiquement viable.

En novembre 1999, un atelier de deux jours s'est tenu à Resolute Bay pour examiner les conclusions du rapport ERME définitif. Des représentants de la communauté et les participants y ont entendu une description du potentiel minier et énergétique; une explication des méthodes utilisées pour évaluer les ressources; une explication des considérations dont il a fallu tenir compte relativement à l'exploration et à l'exploitation régionale; et enfin, la description des répercussions économiques éventuelles associées à la restriction de l'accès au territoire. Comme les réserves de la mine Polaris diminuent, la Cominco fait présentement de l'exploration à l'est de la mine pour tenter de trouver de nouveaux gisements afin de prolonger ses activités minières. Les représentants du gouvernement ont alimenté la discussion, mais sans prendre position sur aucun des sujets abordés. Les participants ont également effleuré la question du parc et de la faune, tout particulièrement le statut d'espèce menacée du caribou de Peary.

Depuis la publication du rapport définitif de la CGC, on a terminé la nouvelle étude de faisabilité du parc.

Les gouvernements et les Inuits sont maintenant en mesure de déterminer s'il faut ou non passer à la prochaine étape du processus d'établissement du parc, soit entreprendre les négociations officielles respectivement aux modalités de la création du parc. Conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, ces négociations prendraient la forme d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit. Si les deux parties s'entendent, les négociations pourraient débuter en 2001.

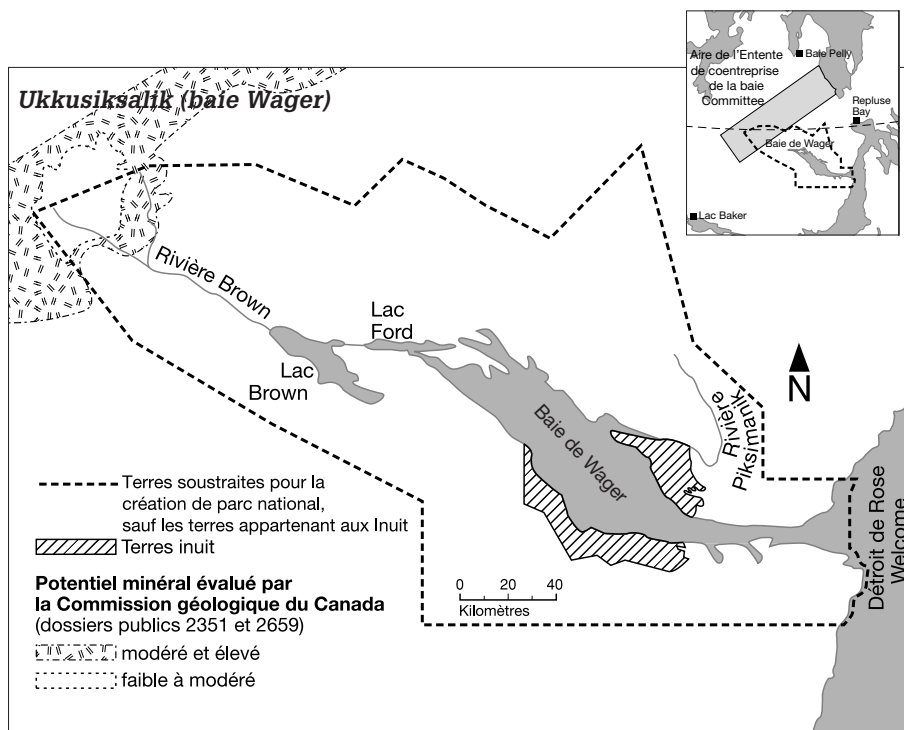
Ukkusiksalik (baie Wager)

Les négociations tirent à leur fin dans la création d'un parc national dans la baie Wager. Conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, les gouvernements du Canada et du Nunavut, ainsi que l'association des Inuits de Kivalliq, au nom de la population inuite, négociant une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit. Cette Entente établira les conditions d'établissement du parc national, dont ses limites, son utilisation, les retombées économiques qu'elle aura pour les Inuits, sa cogestion, la gestion des camps et la

possibilité pour les Inuits d'y extraire la pierre à sculpter. Les mesures provisoires de protection des terres proposées pour le parc resteront en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Cette proposition a été déposée de longue date, soit en 1978. Les consultations publiques ont débuté après la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et les négociations officielles en mai 1997. Les parties en cause prévoient conclure les négociations en 2001.

Ukkusiksalik est une aire représentative de la région naturelle de la toundra centrale. Les terres couvrent environ 23 500 km². La baie Wager, mer intérieure qui s'étend sur 100 km vers l'ouest depuis la baie d'Hudson, constitue le coeur même du parc qu'on compte établir. La zone comprend une impressionnante variété de reliefs, notamment des eskers, slikkes, falaises et drumlins. Le vaste éventail d'habitats qu'on y trouve assure la subsistance d'espèces telles que le caribou, le boeuf musqué, le loup, le lièvre arctique, le faucon pèlerin et le faucon gerfaut. Les éléments du littoral dominant, mais la proposition prévoit aussi un important volet marin. La marée atteint huit mètres dans la baie Wager et son action y est si forte qu'elle provoque un impressionnant effet de chute à rebours. Deux étendues d'eau salée demeurent libres de glace à longueur d'année, ce qui contribue à enrichir la variété de mammifères qui vivent dans ces eaux, notamment l'ours polaire, le béluga, le phoque annelé et le phoque barbu. La région regorge de ressources culturelles, avec plus de 500 sites archéologiques recensés, recelant notamment des pièges à renard, des ronds de tente, des caches pour nourriture et des inuksuits. Datant du XX^e siècle, mais aujourd'hui abandonné, le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson et la mission catholique ajoutent à l'histoire humaine de la région. Ajoutons que les résidents inuits des collectivités de Kivalliq y vont encore chasser et pêcher.



Unité de gestion du Nunavut – Iqaluit

En septembre 2000, l'unité de gestion du Nunavut a déménagé dans ses nouveaux locaux dans l'édifice fédéral d'Iqaluit, capitale du Nunavut. Le bureau loge le directeur, le directeur adjoint, le service des finances, l'administration, les ressources humaines et le secrétariat des écosystèmes, ainsi que d'autres ministères fédéraux. Le personnel s'attache maintenant à établir des contacts avec les gouvernements territorial et local, avec les organisations inuites et autres. La logistique est plus facile en ce qui a trait aux déplacements et aux visites dans les communautés. Les bureaux du parc opérationnels sont dotés de personnel toute l'année à Pangnirtung et à Qikiqtarjuaq dans le cas des parcs Auyuittuq et Quttinirpaaq, et à Pond Inlet dans le cas de Sirmilik.

Environnement Canada – Service canadien de la faune

Introduction

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut consacre un chapitre complet aux aires de conservation, notamment deux réserves nationales de faune et 12 refuges d'oiseaux migrateurs administrés par le Service canadien de la faune. En vertu de cet Accord, les parties concernées sont tenues de négocier une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit pour la plupart des aires de conservation, et d'élaborer des plans directeurs pour toutes les aires. En 2000, le Service canadien de la faune et Nunavut Tunngavik Inc. ont accepté d'entreprendre l'élaboration d'une entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en prenant en considération les aires de conservation du Nunavut, et en prévoyant des annexes propres à chaque site qui aborderont les questions touchant certains refuges ou certaines réserves fauniques.

Le Service canadien de la faune a identifié les sites à protéger en priorité en raison de l'habitat faunique essentiel qu'ils constituent. En outre,

les communautés ont nommé d'autres sites à protéger en vertu des lois qui relèvent du Service canadien de la faune. L'état d'avancement de quelques-uns de ces projets est décrit ci-après.

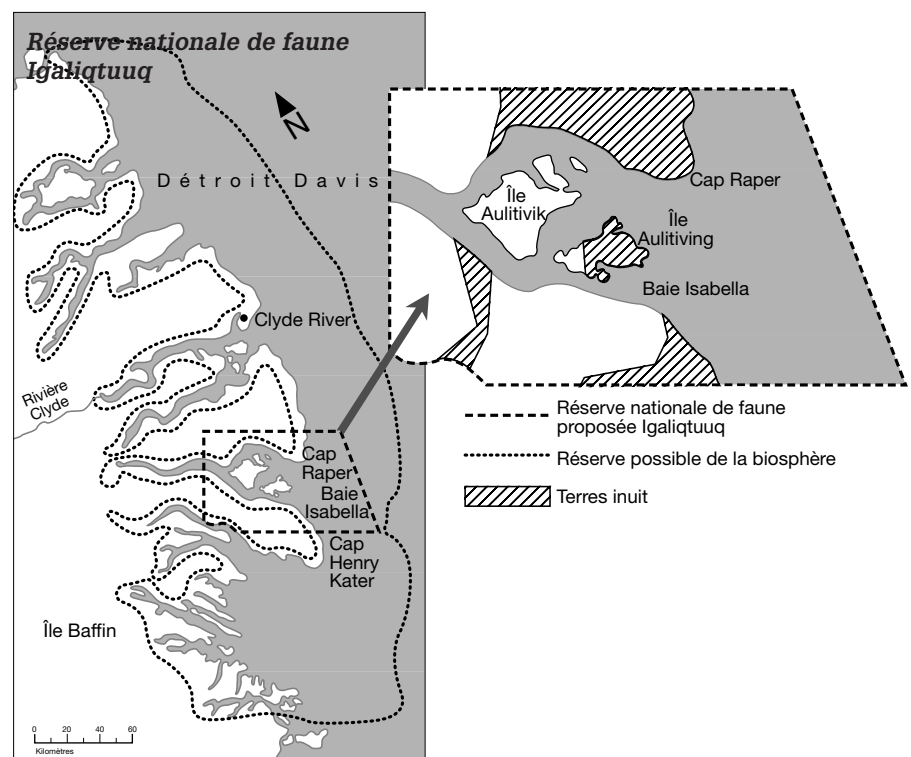
Réserve nationale de faune Iqaligtuuq

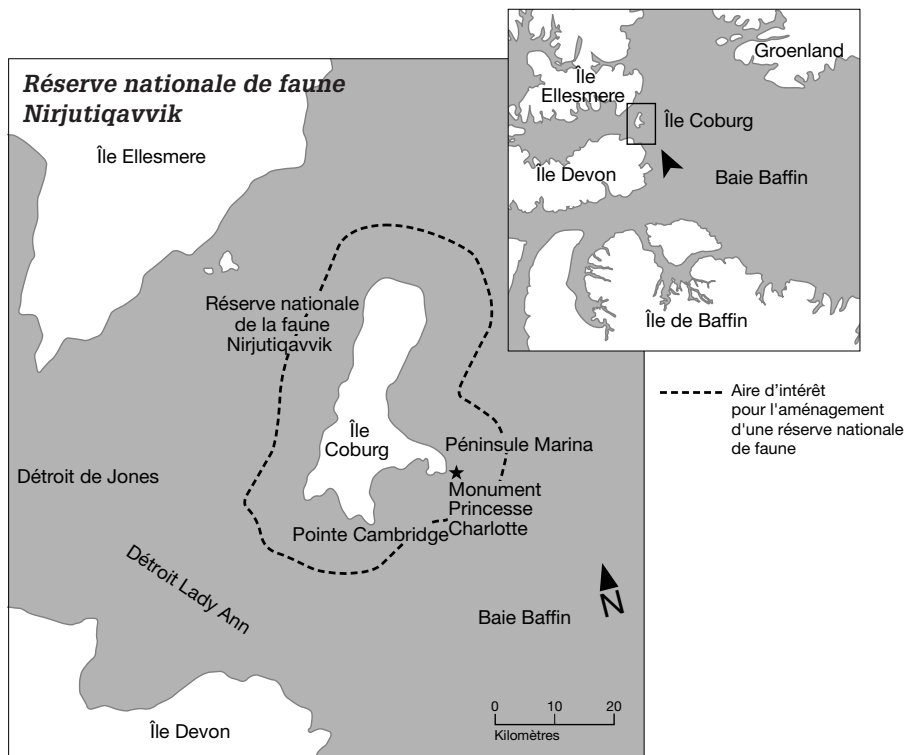
En 1992, la communauté de Clyde River proposait la création de la réserve nationale de faune Iqaligtuuq en vue de protéger un important habitat de baleines boréales dans la baie Isabella, à l'île de Baffin. En juin 1994, le Conseil de gestion de la faune du Nunavut a approuvé les limites de la réserve proposée. Les négociations menées entre l'Organisation de chasseurs et de trappeurs (OCT) d'une part, et les gouvernements fédéral et territorial d'autre part, dans le cadre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI), ont débuté en septembre 1997. Une ébauche d'ERAI a été rédigée en février 1998 et la dernière partie des négociations devrait commencer au début de 2001. Une fois l'ERAI conclue, le Service canadien de la faune entamera le processus officiel de désignation de la réserve nationale de

faune. Il entreprendra également, de concert avec la communauté de Clyde River et l'OCT locale, la cartographie et l'inventaire biologique de la baie Isabella.

Réserve nationale de faune Nirjutiqavvik

L'île Coburg et les eaux environnantes ont été désignées réserve nationale de faune le 30 août 1995. Située au large de la pointe sud-est de l'île Ellesmere, la Réserve abrite l'une des plus importantes aires de nidification d'oiseaux de mer de l'Arctique canadien. Jusqu'à 385 000 marmettes de Brünnich, mouettes tridactyles, fulmars boréaux et guillemots à miroir nichent sur les falaises escarpées de la côte de l'île Coburg et sur le monument de la princesse Charlotte, petite île située près de la colonie de l'île Coburg. En raison de la courte distance entre l'île et les ouvertures permanentes dans la banquise (polynies) dans la baie de Baffin et dans le détroit de Lady Ann, les oiseaux jouissent de sources abondantes de nourriture, sans oublier l'habitat intéressant pour l'ours polaire, le phoque annelé, le phoque





barbu, le morse et, finalement, le narval et le béluga en migration.

Composé d'Inuits de la collectivité de Grise Fiord, de représentants du Conseil canadien de la faune et du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des T. N.-O., un comité de gestion spécial a fixé les buts et les objectifs du plan directeur de la réserve nationale de faune. Les travaux ont toutefois été suspendus jusqu'à l'adoption de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI). Vers la fin de 1997, l'association des Inuits de Qikiqtani a obtenu le statut d'organisation inuite désignée pour négocier une entente pour la réserve Nirjutiavvik. Par suite de discussions préliminaires avec le Conseil canadien de la faune, l'Association a décidé de reporter le début des négociations après l'adoption de l'ERAI relative à Igaliqtuuq. Les négociations en vue de l'ERAI relative à Nirjutiavvik seront entreprises dans le cadre de l'Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuit touchant toutes les aires de conservation administrées par le Conseil canadien de la faune au Nunavut.

Qaqalluit (Cape Searle) et Akpait (Reid Bay)

Selon des études faites par le Conseil canadien de la faune dans les années 1970, d'importantes colonies d'oiseaux de mer vivent à Qaqalluit (Cape Searle) et à Akpait (Reid Bay), deux sites situés à environ 70 km au sud-est de Qikiqtarjuaq (anciennement connu sous le nom de Broughton Island). Plusieurs espèces d'oiseaux de mer, notamment une colonie de fulmars boréaux évaluée à environ 100 000 couples, soit environ 27 % de la population totale de cette espèce au Canada, vivent dans les rochers à Qaqalluit. À Akpait, on retrouve aussi plusieurs espèces d'oiseaux marins vivant dans les falaises, notamment une colonie de 200 000 marmettes de Brünnich (soit environ 14 % de la population totale au Canada). Au cours des années 1980 et au début des années 1990, le Conseil canadien de la faune voulut proposer ces sites à titre de refuges d'oiseaux migrateurs, mais ne put obtenir l'appui de la collectivité avoisinante. En 1999, le hameau de Qikiqtarjuaq reçut l'appui de

l'Organisation des chasseurs et des trappeurs (OCT) de Nattivak, de la Nunavut Tunngavik Inc., de l'association des Inuits de Qikiqtani et du Comité d'aménagement des terres de Qikiqtarjuaq afin de reprendre les discussions en vue de protéger ces sites en les désignant réserves nationales de faune. Le hameau communiqua avec le Conseil canadien de la faune pour entamer ces discussions.

En mars 2000, le Conseil canadien de la faune a visité le site des réserves nationales de faune proposées et a transmis des renseignements sur la création des réserves nationales de faune dans le cadre d'une réunion du Conseil de hameau qui s'est tenue à Qikiqtarjuaq. Cette réunion fut suivie à la fin de mai d'une réunion publique parrainée par le Service canadien de la faune, où la communauté a voté en faveur de la poursuite des démarches en vue de la création des deux réserves nationales de faune. Avec l'aide de l'OCT de Nattivak, du hameau de Qikiqtarjuaq et du Fonds mondial pour la nature, le Service canadien de la faune a entrepris en 2000 de réunir des données écologiques de base et une étude de la connaissance qu'a la communauté de ces sites. Des discussions auront lieu en 2001 à propos des limites proposées pour les sites et on prévoit procéder à des études sur le terrain pour recenser la population actuelle de ces colonies d'oiseaux et leur répartition.

Nouveau bureau du Service canadien de la faune au Nunavut

En septembre 1999, le Service canadien de la faune (SCF) a ouvert ses bureaux du Nunavut à Iqaluit. La majorité des aires de conservation administrées par le SCF au Nunavut le seront à partir du bureau d'Iqaluit. Les permis pour mener des activités dans les refuges d'oiseaux migrateurs du Nunavut et les réserves nationales de faune y seront délivrés. On peut communiquer avec le personnel du SCF du Nunavut à l'adresse indiquée au verso de la présente publication.

**Gouvernement du Nunavut –
Ministère du Développement
durable –
Division des parcs et du tourisme**

Introduction

Le Nunavut, terme qui signifie « notre terre », fut créé le 1^{er} avril 1999. La superficie du territoire équivaut à plus du cinquième de celle du pays et contient plus des deux tiers du littoral canadien. Depuis la première recommandation en vue de la création de la réserve faunique du Thelon en 1900 en raison de sa faune et de sa beauté, plus de 300 000 km² de parcs et d'aires de conservation ont été protégés au Nunavut, soit une superficie qui fait environ la moitié de l'Alberta.

Les résidents sont fiers de leur patrimoine naturel et culturel, de leurs solides liens avec la nature et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune et de leur riche et important passé. Non seulement les parcs territoriaux du Nunavut protègent-ils les importantes aires et paysages naturels et culturels du territoire, mais ils leur rendent hommage et les exposent en permanence sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

Le ministère du Développement durable, par le biais de la Division de parcs et du tourisme, s'occupe de la gestion des parcs, du tourisme et de la faune, du développement économique et d'autres dossiers reliés aux activités exercées sur ces terres ainsi qu'à l'utilisation que les gens en font et aux avantages qu'ils en retirent.



Mirnguiqsirviit

Mirnguiqsirviit, qui signifie « parc », saisit non seulement le caractère et l'importance des parcs du Nunavut, mais également la relation entre les Nunavummiut et leurs parcs. Le logo symbolise cette relation au moyen de

trois éléments : la terre, l'eau et le ciel.

La terre, « nuna », est représentée par des bois de caribou stylisés et représente les lieux privilégiés pour camper, s'asseoir et prendre le thé ou cueillir des baies; les lieux où le caribou et d'autres espèces aiment s'alimenter; les pistes utilisées depuis des milliers d'années; les sites où les Inuits campent depuis des siècles.

L'eau, « imaq », reflète la richesse des côtes du Nunavut : la glace flottante au printemps, les rivières en furie en été, les océans couverts de glace et les endroits parfaits pour la navigation et la pêche. La couleur illustre la réfraction du ciel bleu qui envahit le paysage enneigé au printemps.

Le ciel, « sila », illustré par le tourbillon, symbolise les longs jours d'été, les aurores boréales qui dansent dans la fraîcheur du soir, le mouvement des oiseaux et la puissance du vent.

**Parcs territoriaux du Nunavut et
Accord sur les revendications
territoriales du Nunavut**

Depuis l'adoption de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en 1993, le rôle que le gouvernement joue dans le dossier de la protection de l'environnement au Nunavut a changé. L'Accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation, et définit la façon de désigner les zones protégées, notamment en ce qui a trait à la participation de la collectivité, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages pour les habitants. Avant de pouvoir établir des parcs et des zones protégées, il faut d'abord s'assurer que ces obligations sont respectées. Les négociations sur l'accord sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs territoriaux du Nunavut devraient se terminer en 2001.

**Nouveau programme des parcs
au Nunavut**

Conformément à l'Accord sur la revendication territoriale du Nunavut, aux intérêts du Nunavut, et devant les différences qui distinguent le Nunavut

de toutes les autres compétences, le gouvernement du Nunavut s'est engagé à élaborer un Programme des parcs du Nunavut qui permettra d'identifier le rôle et la valeur des parcs et des aires de conservation du Nunavut. Le Programme précisera les relations entre les parcs nationaux et territoriaux et les zones protégées, les rivières du patrimoine et d'autres mesures proposées comme celle des aires marines de conservation au Nunavut. Une fois terminé, le Programme des parcs du Nunavut contribuera à la réalisation des buts à long terme du Nunavut et de ses collectivités en matière de tourisme, de loisirs, de protection des habitats, de croissance économique et de développement durable. Viendra ensuite le Plan de création du réseau des parcs et des zones protégées et les changements nécessaires aux lois et aux politiques connexes, qui dicteront la création de futurs parcs et de futures zones protégées au Nunavut.

**Parc territorial Ijiraliq
(rivière Meliadine)**

Le parc territorial Ijiraliq (rivière Meliadine) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ 10 km au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté des paysages de la vallée, les eskers et les affleurements rocheux de même que la pêche, et observer la faune abondante que renferme le parc, y compris le faucon pèlerin qui est menacé d'extinction. Toutefois, les caractéristiques les plus remarquables du parc sont ses nombreux sites archéologiques, de même que les vestiges des cultures dorset, pré-dorset et Thulé.

L'aménagement du parc est en cours. La route d'accès a été améliorée et l'administration du hameau a aménagé des installations préfabriquées, par exemple un abri pour les aînés, des tables à pique-nique, des toilettes extérieures et des panneaux de signalisation. Les projets à venir comprennent l'installation d'autres panneaux de signalisation, de panneaux d'interprétation et la production d'une brochure sur le parc.

Parc territorial Katannilik

Katannilik (« lieu de la chute »), au sud de l'île de Baffin près de Lake Harbour, couvre une superficie d'environ 1 269 km² presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Un plan directeur pour le parc a été élaboré en 1991 et les terres ont été officiellement cédées au gouvernement territorial, pour la création du parc, en 1995. C'est un parc de loisirs aquatiques où on peut faire de la descente en eaux vives, des excursions en canot et en kayak, de la randonnée pédestre, du ski de fond et de la motoneige.

Katannilik s'étend vers le nord à partir de la tête de la baie Pleasant, le long de la côte ouest du détroit d'Hudson (à proximité de Kimmirut), jusqu'à la rive sud de la baie Frobisher, le long de la vallée de la Soper et d'une piste terrestre ancestrale. Le parc déborde la vallée à l'est et à l'ouest et renferme certaines des rivières, gorges profondes, vallées onduleuses, lacs et collines qui constituent le relief du bas-plateau.

Appelée Kuujuaq (« grosse rivière »), la Soper a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1992 pour son importance culturelle dans la vie des Inuits, sa beauté naturelle et ses innombrables possibilités récréatives. Le parc compte quatre associations végétales distinctes, à savoir la toundra buissonnante, la toundra à herbage, la végétation de substrat rocheux/collines et celle de neige tardive; il abrite également des caribous, des renards, des loups, des ours polaires et des oiseaux dont le faucon pèlerin, le faucon gerfaut, le lagopède, l'oie des neiges, le huard, ainsi que des oiseaux de rivage.

Les installations dont le parc est pourvu visent principalement à assurer la sécurité du public et à limiter les incidences du camping sauvage et d'autres activités touristiques, y compris l'utilisation hivernale du sentier Itijagiaq (sentier patrimonial reliant Kimmirut à Iqaluit). La maison rénovée de Dewey Soper à Kimmirut sert de centre d'accueil et abrite des services d'interprétation au sujet du

parc et de la communauté. Un guide destiné aux amateurs de canotage et de descente en eaux vives sur la rivière Soper a été publié en 1995 en complément du guide sur le sentier Itijagiaq.

Le taux de fréquentation continue à augmenter à longueur d'année et a forcé la prolongation de la saison estivale qui s'étend maintenant de la fin de juin au mois de septembre. La fréquentation estivale seule a pratiquement triplé depuis la création du parc en 1993 et s'accompagne d'une augmentation des retombées économiques à Kimmirut dans le domaine de l'art et de l'artisanat, des programmes de séjour chez l'habitant ainsi que des activités et événements communautaires.

Parc territorial Kekerten

Le parc Kekerten servait de station de dépeçage aux baleiniers dans les années 1850 et 1860. Située à 50 km de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, l'île a commencé à servir de station de dépeçage peu après sa découverte par le baleinier écossais William Penny en 1840. Leurs grandes connaissances des baleines, de la région et de l'art de survivre dans l'Arctique firent des Inuits des alliés essentiels des baleiniers. On trouve encore à ce site de nombreux vestiges de la station de dépeçage, notamment les fondations des trois magasins construits par les baleiniers écossais en 1857, de gros chaudrons en fer utilisés pour faire fondre la graisse de baleine et, finalement, des armatures et des ronds de tente.

Parc Kuklok (chute Bloody)

Kuklok, anciennement la chute Bloody, est situé à 15 km en amont de Kugluktuk sur la rivière Coppermine. Le paysage du parc, avec ses étendues onduleuses de toundra, entrecoupées d'escarpements et d'affleurements rocheux et de falaises abruptes le long de la rivière et de la chute, offre un point de vue où on peut observer la faune, pêcher, faire de la randonnée pédestre et du camping. Le parc est une destination de choix pour les gens qui veulent faire une expédition d'un

jour en canot depuis Kugluktuk ou descendre la rivière Coppermine en radeau pneumatique pour aller camper à Kuklok. Les habitants de la région utilisent de plus en plus cet endroit pour aller pêcher ou camper, perpétuant ainsi l'utilisation ancestrale du site.

La chute Bloody, dans les limites du parc Kuklok, est le site de la bataille sans doute la plus célèbre du Nord. Lieu historique national depuis 1978, les vestiges d'habitations d'hiver des autochtones de Thulé datant de plus de 500 ans, les preuves archéologiques de camps de chasse au caribou remontant à plus de 1 500 ans, l'utilisation pré-Dorset du site il y a plus de 3 500 ans et la riche histoire de l'exploration de l'Arctique prouvent tous l'importance historique du site. À cause de ce riche et important patrimoine, le ministère du Développement durable et la communauté de Kugluktuk étudient la possibilité de faire de la rivière Coppermine une rivière du Réseau des rivières du patrimoine canadien. On a entamé à la fin de 2000 la rédaction d'un document d'information et la collecte de données; ces activités se poursuivront en 2001 en vue de la mise en candidature et de la désignation de la rivière en 2002 (voir l'article à la page 7).

Compte tenu de l'utilisation croissante de la région et des préoccupations que cela suscite quant aux risques pour les richesses naturelles et culturelles, des représentants de la collectivité et du ministère du développement durable joignirent leurs forces pour établir un parc à Kuklok. Ils élaborèrent un plan directeur conceptuel en 1995, qui fut ensuite approuvé par la collectivité. Les résultats d'un sondage et des réunions qui se sont tenues dans la collectivité ont permis de cerner les principaux points dont il faut tenir compte. Il s'agit avant tout de protéger les sites archéologiques, de ne pas laisser les déchets s'accumuler dans le parc, de limiter l'utilisation des véhicules tout-terrain en améliorant la piste qu'ils empruntent. Les travaux d'amélioration de cette piste sont en

marche à l'extérieur du parc et ils se poursuivront à l'intérieur du parc. Des travaux de conception et d'aménagement d'installations et de centres d'interprétation sont également en marche.

Parc territorial Mallikjuaq

Situé juste au nord de Cape Dorset, Mallikjuaq (« grosse vague ») a été ainsi nommé d'après les collines arrondies et les profondes vallées de toundra de l'île Mallik, qui rappelaient d'immenses vagues. À 45 minutes de marche de Cape Dorset, on trouve plusieurs sites Thulé et structures de pierre qui remontent à quelque trois millénaires. Il y a également de bons points d'observation qui offrent une vue panoramique des nombreuses îles et du littoral complexe du sud-ouest de l'île de Baffin. On peut aussi y voir de nombreuses fleurs sauvages de la toundra, des caribous, des faucons pèlerins, des harfangs des neiges, des lagopèdes, des ours polaires, des phoques, des bélugas et même des baleines boréales.

Cette région a souvent été reconnue pour son potentiel de patrimoine naturel et culturel à des fins d'aménagement de parc et de développement touristique. En 1991, une étude de faisabilité recommandait qu'on continue de réclamer le statut de parc pour l'île, en insistant sur les ressources et les activités culturelles. En 1992, des études archéologiques et des études d'interprétation ont été effectuées et des plans ont été élaborés pour l'aménagement d'un sentier de randonnée. Un projet d'histoire orale et une étude sur les toponymes ont suivi en 1993.

Parallèlement à des travaux archéologiques exécutés en 1994, une hutte de terre Thulé a été reconstruite. Le ministère du Développement durable (MDD) a acheté l'ancien édifice de la Baffin Trading Company, qui a été déménagé et restauré pour servir de centre d'accueil du parc. Le MDD entreprendra une importante étude du site, un inventaire environnemental et une évaluation du site, qui seront suivis par l'élaboration d'un plan directeur pour le parc et d'un plan cadre ainsi que de la conception de l'aménagement du lieu et des installations.

Parc territorial Sylvia Grinnell

Situé à un kilomètre seulement du centre d'Iqaluit, la nouvelle capitale du Nunavut, le parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et aux habitants de découvrir facilement le paysage arctique. Ces derniers pourront également voir des spécimens de la flore de l'île de Baffin, dont plusieurs plantes rares comme la woodsie; des éléments de la faune, surtout le caribou et le renard arctique; et son patrimoine culturel, notamment les lieux de pêche ancestraux aux rapides, des cairns de pierres et des ruines de Thulé.

Conformément au plan cadre, les installations du parc ont été agrandies. Un pavillon isolé et une terrasse ont été aménagés. Une plate-forme d'observation surplombant l'étendue d'eau et un sentier y donnant accès à partir de la plate-forme d'observation ainsi que de nouvelles toilettes ont aussi été construits. Les prochains plans d'aménagement comprennent une passerelle traversant la rivière

Sylvia Grinnell pour inclure le parc territorial Qaummaarviit dans les limites du parc Sylvia Grinnell, ainsi que l'amélioration de l'accès et l'aménagement d'aires de camping. Le parc Qaummaarviit, un site Thulé, a été occupé par les Inuits pendant plus de 750 ans. On peut y voir des tentes d'été, des supports à kayaks, des caches pour la viande et autres éléments, notamment les vestiges de 11 habitations d'hiver, dont les surfaces d'habitation étaient surélevées et l'entrée profonde, de manière à emprisonner l'air froid, technique rarement vue ailleurs.

Parc Uvajuq (Mont Pelly)

Uvajuq décrit la région qui comprend le mont Pelly, l'une des trois montagnes situées à environ 15 km à l'est de Cambridge Bay. De plus en plus recherchée des touristes en raison de son paysage de lacs et de montagnes et de sa faune arctique caractéristique, la région est aussi renommée pour la diversité et les quantités d'oiseaux qui y vivent. De nombreux observateurs d'oiseaux sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Bien que le mont Pelly ne soit accessible que par une route étroite et cahoteuse, c'est déjà la destination la plus importante pour les activités d'une journée proposée par les organisateurs locaux qui veulent donner aux visiteurs une vue d'ensemble de la région de Cambridge Bay. L'organisation de services à réaction et le nombre croissant de paquebots de croisière dans le passage du Nord-Ouest font augmenter le nombre de visiteurs dans la région.

Pour de plus amples renseignements...

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux suivants :

Parcs nationaux et lieux historiques nationaux

Parcs Canada
C.P. 1166
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2N8
www.parkscanada.gc.ca
À l'attention de : La rédaction
Nouveaux parcs dans le Nord
Tél. : (867) 669-2820
Télec. : (867) 669-2829
Courriel : newparksnorth@pch.gc.ca

Zones de protection marine

Pêches et Océans Canada – Région du Centre et de l'Arctique
5204, 50^e Avenue, bureau 101
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 1E2
www.ncr.dfo.ca
À l'attention de : Bert Spek
Coordonnateur, Zones de protection marine
Tél. : (867) 669-4914
Télec. : (867) 669-4941
Courriel : spekb@dfo-mpo.gc.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut

Ministère du Développement durable
Division des parcs, du commerce et du tourisme
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succ. 1120
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
www.nunavutparks.com
À l'attention de : Richard Wyma
Directeur, Parcs et aires de conservation
Tél. : (867) 975-5935
Télec. : (867) 975-5980
Courriel : rwyma@gov.nu.ca

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Yukon

C.P. 31095
Whitehorse (Yukon)
Y1A 5P7
www.cpaws.org
À l'attention de : Juri Peepre
Directeur
Tél. : (867) 393-8080
Télec. : (867) 393-8081
Courriel : cpaws@yknet.yk.ca

Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.

Ressources, Faune et Développement économique
Parcs et tourisme
Gouvernement des T. N.-O.
C.P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2L9
www.rwed.gov.nt.ca
À l'attention de : Heidi Heder
Coordonnatrice de la mise en oeuvre,
Secrétariat de la SZP des T. N.-O.
Tél. : (867) 920-3179
Télec. : (867) 873-0163
Courriel : heidi_heder@gov.nt.ca

Lieux historiques du Yukon

Tourisme
Direction du patrimoine
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
www.yukonheritage.com
À l'attention de : Doug Olynyk
Coordonnateur des lieux historiques
Tél. : (867) 667-5295
Télec. : (867) 667-8023
Courriel : doug.olynyk@gov.yk.ca

Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon

Ressources renouvelables
Parcs et loisirs en plein air
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
www.gov.yk.ca
À l'attention de : Dave Ladret
Agent de projets spéciaux
Tél. : (867) 667-3595
Télec. : (867) 393-6223
Courriel : dave.ladret@gov.yk.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des T. N.-O.

Environnement Canada
Service canadien de la faune
Division de la conservation dans le Nord
5204, 50^e Avenue, bureau 301
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 1E2
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Paul Latour
Biologiste (habitat)
Tél. : (867) 669-4769
Télec. : (867) 873-8185
Courriel : paul.latour@ec.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune du Nunavut

Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 1870
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Mark Mallory
Biologiste (habitat)
Tél. : (867) 975-4637
Télec. : (867) 975-4645
Courriel : mark.mallory@ec.gc.ca

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O.

C.P. 1934 (4921, 49^e Rue, bureau 302)
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2P4
www.cpaws.org
À l'attention de : Greg Yeoman
Directeur de la conservation
Tél. : (867) 873-9893
Télec. : (867) 873-9593
Courriel : cpaws-nwt@yellowknife.com

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O.

Bureau du Deh Cho
Édifice de la Première nation Lı́ı́dlii Kùé
C.P. 618
Fort Simpson (T. N.-O.)
X0E 0N0
www.cpaws.org
À l'attention de : Stephanie Sibbeston
Coordonnatrice des zones protégées
Tél. : (867) 695-3131
Télec. : (867) 695-2665
Courriel : cpawsimp@cancom.net

Ressources culturelles des T. N.-O.

Éducation, Culture et Formation
Direction de la culture et du patrimoine
Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles
Gouvernement des T. N.-O.
C.P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2L9
www.pwnhc.learnnet.nt.ca
À l'attention de : Boris Atamanenko
Chef des programmes communautaires
Tél. : (867) 920-6370
Télec. : (867) 873-0205
Courriel : boris_atamanenko@ece.learnnet.nt.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin annuel, qui se veut pratique et économique pour tous ceux qui suivent de près les questions de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevrons avec plaisir vos commentaires, que vous voudrez bien communiquer à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parcs nationaux et lieux historiques nationaux ».

